

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1144**12 novembre 2004****SOMMAIRE**

A.E.I.B., American-European Insurance Brokerage A.G., Luxembourg	54885	Jubilee Investments S.A., Luxembourg	54884
A.E.I.B., American-European Insurance Brokerage A.G., Luxembourg	54885	LaSalle Japan Logistics (JPY), S.à r.l., Luxembourg	54912
Banque Privée Edmond de Rothschild Europe S.A., Luxembourg	54911	Lemanik Asset Management Luxembourg S.A., Luxembourg	54908
Branded Goods International S.A., Luxembourg	54909	Lombard International Assurance S.A., Senningerberg	54882
C2M S.A., Luxembourg	54883	Lombard International Assurance S.A., Senningerberg	54882
Capital International Kokusai Fund Management Company S.A., Luxembourg	54887	Nergia S.A., Luxembourg	54909
Capital International Kokusai Fund Management Company S.A., Luxembourg	54887	Parklux S.A., Luxembourg	54911
Dièdre S.A., Luxembourg	54884	Power Well Service Holdings Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	54874
Eastbridge B.V., S.à r.l., Luxembourg	54896	Rogimmo S.A., Luxembourg	54912
Enemge S.A.H., Luxembourg	54883	S.I.L. Europe S.A., Luxembourg	54866
European Acquisitions and Turnarounds, S.à r.l., Luxembourg	54888	Sama Trademark Investments B.V., S.à r.l., Luxembourg	54910
Europrop Luxembourg S.A., Luxembourg	54881	Stream Advisers Lux Holding S.A., Luxembourg	54884
Flira, S.à r.l., Luxembourg	54886	TKE Fund Management Company S.A., Luxembourg	54909
Flyer S.A., Luxembourg	54866	Tomkins American Investments, S.à r.l., Luxembourg	54912
Global Interim S.A., Luxembourg	54910	Ustraicherbetrieb Ludes Johann, S.à r.l., Diekirch	54881
Global Opportunity Ventures, S.à r.l., Luxembourg	54892	Ustraicherbetrieb Ludes Johann, S.à r.l., Diekirch	54881
Investment and Tecnologi S.A., Luxembourg	54910	Visser et Fah, S.à r.l., Larochette	54865
JS Product S.A., Luxembourg	54911		

VISSER ET FAH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7619 Larochette, 14, rue de Medernach.

R. C. Luxembourg B 31.800.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2004, réf. LSO-AT06811, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2004.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

(073414.3/984/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

FLYER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 69.061.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 8 septembre 2004.

Signature.

(073386.3/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

S.I.L. EUROPE, Société Anonyme.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 102.733.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the twenty-fifth day of August.

Before Maître Marc Lecuit, notary, residing in Redange/Attert (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), who will remain depositary of the present deed.

There appeared the following:

1) EMINIUM S.A., a société anonyme, governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 71.981,

represented by M^e Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg;
by virtue of a proxy given at Luxembourg, on 18 August 2004, and

2) Mr Vincent Goy, company director, residing at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

represented by M^e Nicolas Gauzès, prenamed,
by virtue of a proxy given at Luxembourg, on 10 August 2004.

The above mentioned proxies, signed by all the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the above stated capacities, have drawn up the following articles of incorporation of a company which they declared organized among themselves:

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company (the «Company») in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles (the «Articles of Incorporation»).

The Company will exist under the name of S.I.L. EUROPE.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that in the view of the Board of Directors extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is (i) the acquisition and holding of interests in any kind or form in Luxembourg and/or in foreign undertakings, (ii) the administration, development and management of such interests as well as (iii) the direct and/or indirect financial assistance to such undertakings in which it holds a participation or which are members of its group of companies.

The Company may in particular (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other equity securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments; (iii) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the undertakings in which it holds a participation or which are members of its group of companies, in particular by granting loans, facilities or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever; (iv) make loans in any form whatsoever and/or privately issue any debt instruments in any form whatsoever and (v) carry

out any transactions whatsoever, whether commercial, industrial or financial, with respect to movables or immovables, which are directly or indirectly connected with its object.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the quorum and majority rules provided by law.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The subscribed capital of the Company is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into twenty-four thousand eight hundred (24,800) shares with a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25.-) per share.

All the shares are fully paid up.

Art. 6. Shares. The shares will be in the form of registered or in the form of bearer shares, at the option of the shareholders.

If the Company issues registered shares, a shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof.

Each shareholder will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

Ownership of the registered share will result from the recordings in the shareholders' register.

The transfers of shares will be carried by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s). The transfers of shares may also be carried out in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document showing the consent of the transferor and the transferee.

Certificates reflecting the recordings in the shareholders register will be delivered to the shareholders.

The Company may issue multiple share certificates.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the General Meeting voting with the quorum and majority rules set out by these Articles of Incorporation for any amendment thereof, unless otherwise provided by law.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty days.

Notwithstanding the above, the General Meeting, voting with the quorum and majority rules set out by these Articles of Incorporation for any amendment thereof, unless otherwise provided by law, may limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the Board of Directors to do so.

Art. 8. Acquisition of own shares. The Company may acquire its own shares.

The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the law.

Chapter III.- Board of Directors, Statutory Auditors

Art. 9. Board of Directors. The Company will be administered by a board of directors (the «Board of Directors») composed of at least three members who need not be shareholders (the «Directors»).

The Directors will be elected by the General Meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the General Meeting.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Directors may meet and may elect by majority vote a Director to fill such vacancy until the next General Meeting.

Art. 10. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Director and who will among others be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the General Meetings.

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two Directors so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors and at General Meetings, except that in his absence the Board of Directors may appoint another Director and the General Meeting may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority of the Directors or, as the case may be, of the shareholders present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's written notice of meetings of the Board of Directors shall be given. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

The notice may be waived by the consent in writing, by fax or by telegram of each Director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every meeting of the Board of Directors shall be held in Luxembourg.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by fax or by telegram another Director as his proxy.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of a majority of the Directors holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Directors.

Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the Chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any two members of the Board of Directors.

Art. 12. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers (except for those powers which are expressly reserved by law to the General Meeting) to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law to the General Meeting are in the competence of the Board of Directors.

Art. 13. Delegation of Powers. The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more Directors, officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the Board of Directors is subject to previous authorisation by the General Meeting.

Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the next General Meeting.

The Company shall indemnify any Director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 15. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Directors or by the single signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Directors, but only within the limits of such power.

Art. 16. Statutory Auditors. The supervision of the operations of the Company is entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors will be elected by the General Meeting, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the General Meeting.

Chapter IV.- Meeting of shareholders

Art. 17. Powers of the meeting of shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders (the «General Meeting»).

It has the powers conferred upon it by law.

Art. 18. Annual General Meeting. The annual General Meeting will be held at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice convening the meeting on 30th of June each year, at 10.00 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 19. Other General Meetings. The Board of Directors may convene other General Meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth of the Company's capital so require.

General Meetings, including the annual General Meeting, may be held abroad if, in the judgment of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Procedure, Vote. Shareholders will meet upon call by the Board of Directors or the auditor or the auditors made in compliance with Luxembourg law. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a General Meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing in writing, by fax or by telegram as his proxy another person who need not be a shareholder.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a General Meeting.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, resolutions will be taken by a simple majority of votes irrespective of the number of shares present or represented at the General Meeting.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the General Meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any two members of the Board of Directors.

Chapter V.- Financial Year, Distribution of profits

Art. 21. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of the same year. The Board of Directors shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

Art. 22. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the General Meeting voting with the quorum and majority rules set out by these Articles of Incorporation for any amendment thereof, unless otherwise provided by law. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the General Meeting, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII.- Applicable Law

Art. 24. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article 26 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Subscription and payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, these parties have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholders	Subscribed capital (in EUR)	Number of shares	Amount paid-in (in EUR)
1) EMINIUM S.A., prenamed;	30,998.75	24,799	30,998.75
2) Mr Vincent Goy, prenamed;	1.25	1	1.25
Total:	31,000.00	24,800	31,000.00

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 26 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately thousand nine hundred euro.

Transitory provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2004.

The first annual general meeting will thus be held in the year 2005.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary General Meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, they have passed the following resolutions, each time by unanimous vote:

1) Resolved to set at three (3) the number of Directors and further resolved to elect the following as Directors for a period ending at the annual General Meeting of shareholders to be held in 2005:

- 1.- Mr Jean-Daniel Camus, company director, residing at 7, Egerton Gardens, SW3 2BP London, United Kingdom;
- 2.- Mr Olivier Guyot, company director, residing at 15, rue de la Pompe, Paris, France; and
- 3.- Mr Vincent Goy, company director, residing at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2) Resolved to set at one (1) the number of statutory auditors and further resolved to elect the following as statutory auditor for a period ending at the annual General Meeting of shareholders to be held in 2005:

Mrs Monique Tommasini, employee, residing at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3) Pursuant to the provisions of the Articles of Incorporation and of the company law the shareholders' meeting hereby authorises the board of directors to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more members of the Board of Directors.

4) The registered office shall be at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-cinq août.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange/Attert (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché), lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1) EMINIUM S.A., une société anonyme régie par la loi luxembourgeoise, ayant son siège social à 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), enregistrée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 71.981,

représentée par Maître Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 18 août 2004, et

2) Monsieur Vincent Goy, administrateur de sociétés, demeurant à 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

représenté par Monsieur Nicolas Gauzès, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 10 août 2004.

Ces procurations, signées par la personne comparante et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte aux fins de formalisation.

Lesquels comparants, agissant en leurs susdites qualités, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux:

Chapitre I^{er}. - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société (la «Société») sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination S.I.L. EUROPE.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet (i) la prise de participations de toute nature et sous toute forme que ce soit et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères, (ii) l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations ainsi que (iii) le financement direct ou indirect des entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe.

La Société peut notamment (i) acquérir par voie de souscription, d'achat d'échange ou autrement des actions, parts et autres titres de participation, des obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres titres de créances et plus généralement tous titres et autres instruments financiers représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières émis par tous émetteurs publics ou privés quels qu'ils soient, (ii) exercer tous droits généralement quelconques attachés à ces titres et instruments financiers, (iii) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte

quelle qu'elle soit aux entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances ou de garanties sous quelle forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseil et assistance sous quelque forme que ce soit, (iv) contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit ou émettre de manière privée tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit et (v) accomplir toutes opérations généralement quelconques de quelque sorte que ce soit, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi.

Chapitre II.- Capital, Actions

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action.

Les actions sont entièrement libérées.

Art. 6. Forme des Actions. Les actions seront nominatives ou au porteur au choix des actionnaires.

Si la Société émet des actions nominatives, un registre des actionnaires dont tout actionnaire pourra prendre connaissance sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ses actions ainsi que les transferts des actions avec leur date.

Chaque actionnaire notifiera à la Société par lettre recommandée son adresse et tout changement de celle-ci. La Société sera en droit de se fier à la dernière adresse communiquée.

La propriété des actions nominatives résultera de l'inscription dans le registre des actionnaires.

Les transferts d'actions seront opérés par déclaration de transfert inscrite dans le registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) représentant(s). Les transferts d'actions pourront également être opérés suivant les règles sur le transport des créances de l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De même, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires tout transfert mentionné dans toute correspondance ou autre document établissant le consentement du cessionnaire et du cédant.

Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires.

La Société peut émettre des certificats d'actions multiples.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'Assemblée Générale adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts et par la loi pour toute modification des Statuts.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit de souscription préférentiel devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente jours.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'Assemblée Générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel ou autoriser le Conseil d'Administration à le faire.

Art. 8. Rachat d'actions propres. La Société peut racheter ses propres actions.

L'acquisition et la détention de ses actions propres se fera en accord avec les conditions et dans les limites établies par la loi.

Chapitre III.- Conseil d'Administration, Commissaires aux Comptes

Art. 9. Conseil d'Administration. La Société est administrée par un conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») composé de trois membres au moins, actionnaires ou non (les «Administrateurs»).

Les Administrateurs seront nommés par l'Assemblée Générale qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par une décision de l'Assemblée Générale, avec ou sans motif.

En cas de vacance au Conseil d'Administration, les Administrateurs restants ont le droit d'élire par un vote majoritaire un autre Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration pourra choisir parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des Assemblées Générales.

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux Administrateurs le demandent.

Le Président présidera toutes les Assemblées Générales et toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence l'Assemblée Générale ou le Conseil d'Administration désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre président pro tempore.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les Administrateurs au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu et la date de la réunion et en contiendra l'ordre du jour ainsi qu'une description des opérations projetées.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par télécopieur ou par télégramme de chaque Administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Toute réunion du Conseil d'Administration se tiendra à Luxembourg.

Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un autre Administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

En cas d'urgence une décision écrite signée par tous les Administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Administrateurs.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président ou par deux membres du Conseil d'Administration.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges (à l'exception des pouvoirs expressément réservés par la loi à l'Assemblée Générale) pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'Assemblée Générale par la loi sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 13. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation de la gestion journalière à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil d'Administration et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de la prochaine Assemblée Générale.

La Société indemniserá tout Administrateur ou fondé de pouvoirs et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais raisonnables qu'il aura encouru par suite de sa comparution en tant que personne impliquée dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires en raison de ses fonctions actuelles ou anciennes d'Administrateur ou de fondé de pouvoirs de la Société, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait il n'a pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils a été déclaré coupable pour négligence grave ou pour avoir manqué à ses devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas d'autres droits auxquels il pourrait prétendre.

Art. 15. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par les signatures conjointes de deux Administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Commissaires aux comptes. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non.

Le ou les commissaires aux comptes seront nommés par l'Assemblée Générale, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par une résolution de l'Assemblée Générale, avec ou sans motif.

Chapitre IV.- Assemblée générale des actionnaires

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires (l'«Assemblée Générale»). Elle a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi.

Art. 18. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tel autre endroit à Luxembourg indiqué dans les avis de convocations le 30 juin de chaque année, à 10.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 19. Autres assemblées générales. Le Conseil d'Administration peut convoquer d'autres Assemblées Générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les Assemblées Générales, y compris l'Assemblée Générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil d'Administration.

Art. 20. Procédure, vote. Les assemblées générales seront convoquées par le Conseil d'Administration ou par le ou les commissaires aux comptes conformément aux conditions fixées par la loi. La convocation transmise aux actionnaires conformément à la loi contiendra la date et le lieu de l'assemblée ainsi que l'ordre du jour et une description des opérations projetées.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le Conseil d'Administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sauf dispositions contraires de la loi ou par les présents Statuts, les décisions sont prises à la majorité simple, quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées à l'Assemblée Générale.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'Assemblée Générale à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par deux membres du Conseil d'Administration.

Chapitre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 21. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels suivant les dispositions de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

Art. 22. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, liquidation. La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'Assemblée Générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chapitre VII.- Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Constat

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Souscription et paiement

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, ont souscrit au nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Actionnaires	Capital souscrit (en EUR)	Nombre d'actions	Libération (en EUR)
1) EMINIUM S.A., prénommée;	30.998,75	24.799	30.998,75
2) M. Vincent Goy, prénommé;	1,25	1	1,25
Total:	31.000,00	24.800	31.000,00

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Coût, Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille neuf cents euros.

Dispositions transitoires

La première année financière commencera à la date de constitution de la Société et prendra fin le dernier jour de décembre 2004.

La première assemblée générale annuelle se tiendra donc en l'année 2005.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Décide de fixer à trois (3) le nombre des Administrateurs et décide de nommer les personnes suivantes Administrateurs pour une période prenant fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire à tenir en 2005:

1.- Monsieur Jean-Daniel Camus, administrateur de sociétés, demeurant au 7, Egerton Gardens, SW3 2BP Londres, Royaume-Uni;

2.- Monsieur Olivier Guyot, administrateur de sociétés, demeurant au 15, rue de la Pompe, Paris, France; et

3.- Monsieur Vincent Goy, administrateur de sociétés, demeurant au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2) Décide de fixer à un (1) le nombre des commissaires aux comptes et décide de nommer la personne suivante commissaire aux comptes pour une période prenant fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire à tenir en 2005:

Madame Monique Tommasini, employée privée, demeurant au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3) Conformément aux dispositions des présents Statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

4) Le siège social est fixé au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la personne comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la personne comparante connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Gauzès, M. Lecuit.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 août 2004, vol. 887, fol. 54, case 12. – Reçu 31.000 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 septembre 2004.

J.-J. Wagner.

(073323.3/239/528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

POWER WELL SERVICE HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: USD 15,000.-.

Registered office: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 100.534.

In the year two thousand four, the second day of August.

Before Us, Mr Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of POWER WELL SERVICE HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 50, Val Fleuri in L-1526 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 100.534 (the Company), incorporated on April 23, 2004 pursuant to a deed of Mr Joseph Elvinger, prenamed, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C- N° 648 of June 24, 2004:

POWER WELL SERVICES, INC., a Delaware corporation with registered office at 10815 Huffmeister Road, Cypress, Texas 77429, USA, (the Sole Shareholder),

hereby represented by Bernard Beerens, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which proxy after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the appearing party holds 100% of the share capital of the Company;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Conversion of the issued and subscribed share capital of the Company of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) into USD 15,000 (fifteen thousand United States Dollars), in accordance with the exchange reference rate determined and published on July 30, 2004 at 2.15 p.m. CET by the European Central Bank, which is set at USD 1.20 (one point two zero United States Dollars) for 1 Euro.

2. Increase of the nominal value of the Company's ordinary shares from USD 30 (thirty United States Dollars) to USD 1,000 (one thousand United States Dollars) and acknowledgement that, as a matter of consequence, the share capital of the Company set at USD 15,000 (fifteen thousand United States Dollars) is represented by 15 (fifteen) ordinary shares having a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each.

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 200,000 (two hundred thousand United States Dollars) in order to bring the share capital from its present amount of USD 15,000 (fifteen thousand United States Dollars), represented by 15 (fifteen) ordinary shares having a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each to USD 215,000 (two hundred fifteen thousand United States Dollars), by way of the issue of 200 (two hundred) new ordinary shares of the Company, having a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each.

4. Subscription and payment to the share capital increase specified in item 3. above.

5. Subsequent amendment of article 4 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect, among others, the changes adopted under item 2 and 3 as follows:

«Art. 4. Capital

4.1 The Company's subscribed share capital is fixed at USD 215,000 (two hundred fifteen thousand United States Dollars), represented by 215 (two hundred fifteen) ordinary shares having a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each.

4.2 The subscribed share capital may be changed at any time by (i) a decision of the single shareholder or, (ii) as the case may be, by a decision of the shareholders' meeting deliberating in the same manner provided for amendments to the Articles or, (iii) by the board of managers, pursuant to articles 4.3 to 4.6 below which set out the authorisation given to the board of managers to increase the Company's subscribed share capital in accordance with the terms thereof, at the occasion of the conversion of debt instruments or preferred equity certificates issued by the Company and which are labelled to be convertible into shares.

4.3 The amount of the share capital of the Company to be issued by the Company as a result of the authorisation given to the board of managers is set at USD 85,000,000 (eighty-five million United States Dollars).

4.4 The board of managers of the Company is authorised and instructed, without any need of a further decision by the general meeting of shareholders, after having acknowledged in writing that the terms and conditions of these Articles are complied with and have been fulfilled, (i) to render effective any increase of the issued share capital under this article 4., up to the amount set out in article 4.3, in whole or in part, with or without the payment of a share premium and (ii) to see to the recording of such increase(s) and the consequential amendments of the Articles before a Luxembourg notary.

4.5 The authorisation referred to in article 4.4 above given to the board of managers shall be valid for five years from August 2, 2004 and such authorisation may be renewed for additional periods to be determined by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company taken by way of an extraordinary general meeting resolving on the amendments of the Articles.

4.6 Each time the board of managers shall issue shares in accordance with the provisions of articles 4.3 to 4.5 above, the Articles shall be amended accordingly so as to reflect the result of such action. The board of managers shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendments, including the recording of such increase and the consequential amendments of the Articles before a Luxembourg notary.

4.7 The Company shall, to the extent legally required or if requested by the holders of the convertible preferred equity certificates issued by the Company, upon a request for conversion, promptly call a general meeting of shareholders to approve the issue of the shares upon conversion pursuant to the terms and conditions of the convertible preferred equity certificates. Each shareholder by holding shares in the Company approves and undertakes to vote in favour of any issue of shares upon the conversion of the above convertible preferred equity certificates and to expressly approve the holder(s) of the convertible preferred equity certificates as new shareholder.»

6. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

7. Amendment of article 10 of the Articles as follows:

«Art. 10. Representation - Authorised signatories

10.1 In dealing with third parties, the manager(s) shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

10.2 All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the scope of competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

10.3 The Board of Managers is expressly authorised by the general meeting of shareholders to repurchase for the account of the Company any debt instrument or preferred equity certificate (collectively the Instruments) issued by the Company provided that the terms and conditions of such Instruments expressly set out that the Company may repurchase such Instruments and that the Company has sufficient funds available to settle its liabilities to all creditors after such payment and does not cause to Company to become insolvent.

10.4 The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

10.5 The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine the agent's responsibilities and his remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

10.6 The Company shall be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A manager and one Class B manager.»

8. Miscellaneous.

III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the issued and subscribed share capital of the Company of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) into USD 15,000 (fifteen thousand United States Dollars), in accordance with the exchange reference rate determined and published on July 30, 2004 at 2.15 p.m. CET by the European Central Bank, which is set at USD 1.20 (one point two zero United States Dollars) for 1 Euro.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the nominal value of the Company's shares from USD 30 (thirty United States Dollars) to USD 1,000 (one thousand United States Dollars) and acknowledgement that, as a matter of consequence, the share capital of the Company set at USD 15,000 (fifteen thousand United States Dollars) is represented by 15 (fifteen) ordinary shares having a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 200,000 (two hundred thousand United States Dollars) in order to bring the share capital from its present amount of USD 15,000 (fifteen thousand United States Dollars), represented by 15 (fifteen) ordinary shares having a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each to USD 215,000 (two hundred fifteen thousand United States Dollars), by way of the issue of 200 (two hundred) new ordinary shares of the Company, having a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder declares to (i) subscribe to 200 (two hundred) ordinary shares of the Company, having a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, and to (ii) pay them up entirely by a contribution in cash in the amount of USD 200,000 (two hundred thousand United States Dollars) which is evidenced to the notary by a blocking certificate.

The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The Sole Shareholder resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the increase in capital, as follows:

POWER WELL SERVICES, INC. 215 ordinary shares

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 4 of the Articles, which currently reads as follows:

«Art. 4. Capital

The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros), represented by 500 (five hundred) ordinary shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five euros) each.

The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the single shareholder or, as the case may be, by decision of the shareholders' meeting deliberating in the same manner provided for amendments to the Articles.» and which shall henceforth have the following wording:

«Art. 4. Capital

4.1 The Company's subscribed share capital is fixed at USD 215,000 (two hundred fifteen thousand United States Dollars), represented by 215 (two hundred fifteen) ordinary shares having a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each.

4.2 The subscribed share capital may be changed at any time by (i) a decision of the single shareholder or, (ii) as the case may be, by a decision of the shareholders' meeting deliberating in the same manner provided for amendments to the Articles or, (iii) by the board of managers, pursuant to articles 4.3 to 4.6 below which set out the authorisation given to the board of managers to increase the Company's subscribed share capital in accordance with the terms thereof, at the occasion of the conversion of debt instruments or preferred equity certificates issued by the Company and which are labelled to be convertible into shares.

4.3 The amount of the share capital of the Company to be issued by the Company as a result of the authorisation given to the board of managers is set at USD 85,000,000 (eighty-five million United States Dollars).

4.4 The board of managers of the Company is authorised and instructed, without any need of a further decision by the general meeting of shareholders, after having acknowledged in writing that the terms and conditions of these Articles

are complied with and have been fulfilled, (i) to render effective any increase of the issued share capital under this article 4., up to the amount set out in article 4.3, in whole or in part, with or without the payment of a share premium and (ii) to see to the recording of such increase(s) and the consequential amendments of the Articles before a Luxembourg notary.

4.5 The authorisation referred to in article 4.4 above given to the board of managers shall be valid for five years from August 2, 2004 and such authorisation may be renewed for additional periods to be determined by a resolution of the general of shareholders of the Company taken by way of an extraordinary general meeting resolving on the amendments of the Articles.

4.6 Each time the board of managers shall issue shares in accordance with the provisions of articles 4.3 to 4.5 above, the Articles shall be amended accordingly so as to reflect the result of such action. The board of managers shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendments, including the recording of such increase and the consequential amendments of the Articles before a Luxembourg notary.

4.7 The Company shall, to the extent legally required or if requested by the holders of the convertible preferred equity certificated issued by the Company, upon a request for conversion, promptly call a general meeting of shareholders to approve the issue of the shares upon conversion pursuant to the terms and conditions of the convertible preferred equity certificates. Each shareholder by holding shares in the Company approves and undertakes to vote in favour of any issue of shares upon the conversion of the above convertible preferred equity certificates and to expressly approve the holder(s) of the convertible preferred equity certificates as new shareholder.»

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 10 of the Articles which currently reads as follows:

«Art. 10. Representation - Authorised signatories

In dealing with third parties, the manager(s) shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the scope of competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine the agent's responsibilities and his remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The Company shall be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A manager and one Class B manager.»

and which shall henceforth have the following wording:

«Art. 10. Representation - Authorised signatories

10.1 In dealing with third parties, the manager(s) shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

10.2 All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the scope of competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

10.3 The Board of Managers is expressly, authorised by the general meeting of shareholders to repurchase for the account of the Company any debt instrument or preferred equity certificate (collectively the Instruments) issued by the Company provided that the terms and conditions of such Instrument expressly set out that the Company may repurchase such Instruments and that the Company has sufficient funds available to settle its liabilities to all creditors after such payment and does not cause to Company to become insolvent.

10.4 The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

10.5 The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine the agent's responsibilities and his remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

10.6 The Company shall be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A manager and one Class B manager.»

Estimate of Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 5,000.- (five thousand euros).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le deux août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de POWER WELL SERVICE HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.534 (la Société), constituée le 23 avril 2004 suivant un acte du notaire Joseph Elvinger, prénommé, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 648 du 24 juin 2004:

POWER WELL SERVICES, INC., une société à responsabilité limitée du Delaware avec siège social au 10815 Huffmeister Road, Cypress, Texas 77429, USA, (l'Associé Unique),

ici représentée par Maître Bernard Beerens, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous-seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné de prendre acte de ce qui suit:

I. que la partie comparante détient 100% du capital social de la Société;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Conversion du capital social émis et souscrit de la Société de EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euro) en USD 15.000 (quinze mille Dollars US), conformément au taux de change de référence déterminé et publié le 30 juillet 2004 à 02.15 p.m. CET par la Banque Centrale Européenne, fixé à USD 1,20 (un point vingt Dollars US) pour 1 Euro.

2. Augmentation de la valeur nominale des parts sociales ordinaires de la Société de USD 30 (trente Dollars US) à USD 1.000 (mille Dollars US) et constatation qu'en conséquence, le capital social de la Société fixé à USD 15.000 (quinze mille Dollars US) est représenté par 15 (quinze) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de USD 1.000 (mille Dollars US) chacune.

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de USD 200.000 (deux cent mille Dollars US) afin de porter le capital social de son montant actuel de USD 15.000 (quinze mille Dollars US), représenté par 15 (quinze) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de USD 1.000 (mille Dollars US) chacune à USD 215.000 (deux cent quinze mille Dollars US) par voie d'émission de 200 (deux cents) nouvelles parts sociales ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale de USD 1.000 (mille Dollars US) chacune.

4. Souscription et paiement de l'augmentation du capital social mentionnée sous 3. ci-dessus.

5. Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter, entre autres, l'augmentation de capital décrite sous les points 2 et 3 comme suit:

«Art. 4. Capital

4.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à USD 215.000 (deux cent quinze mille Dollars US) représenté par 215 (deux cent quinze) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de USD 1.000 (mille Dollars US) chacune.

4.2 Le capital social souscrit pourra être modifié à n'importe quel moment par (i) une décision de l'associé unique ou, (ii) selon le, cas, par une décision de l'assemblée générale des associés délibérant selon le mode de délibération requis en cas de modification des Statuts ou (iii) par le conseil de gérance, en vertu des articles 4.3 à 4.6 ci-dessous qui prévoient l'autorisation donnée au conseil de gérance d'augmenter le capital social souscrit de la Société conformément auxdits articles, lors de la conversion des instruments de dette ou des preferred equity certificates émis par la Société et qui sont libellés pour pouvoir être convertis en parts sociales.

4.3 Le montant du capital social de la Société, qui doit être émis par la Société en conséquence de l'autorisation donnée au conseil de gérance, est fixé à USD 85.000.000 (quatre-vingt-cinq millions Dollars US).

4.4 Le conseil de gérance de la Société est autorisé et a instruction, sans qu'il soit nécessaire de recourir à une autre décision de la part de l'assemblée générale des associés, après avoir reconnu par écrit que les termes et conditions des présents Statuts sont conformes et respectés, (i) à rendre effective toute augmentation du capital social émis sous le présent article 4., jusqu'au montant défini à l'article 4.3, en tout ou partie, avec ou sans le paiement d'une prime d'émission et (ii) à veiller à l'enregistrement de telle(s) augmentation(s) et aux modifications subséquentes des Statuts devant un notaire luxembourgeois.

4.5 L'autorisation mentionnée à l'article 4.4 ci-dessus donnée au conseil de gérance sera valable durant cinq années à compter du 2 août 2004 et cette autorisation peut être renouvelée pour des périodes supplémentaires dont la durée doit être déterminée par une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société prise lors d'une assemblée générale extraordinaire décidant de modifier les Statuts.

4.6 Chaque fois que le conseil de gérance devra émettre des parts sociales conformément aux dispositions prévues par les articles 4.3 à 4.5, les Statuts devront être modifiés de manière à refléter le résultat de cette action. Le conseil de gérance devra prendre ou autoriser toute personne à prendre toutes les mesures nécessaires dans le but d'obtenir l'exécution et la publication de ces modifications, y compris l'enregistrement de l'augmentation et les modifications subséquentes des Statuts devant un notaire luxembourgeois.

4.7 La Société devra, dans les limites légales requises ou à la demande des détenteurs des convertible preferred equity certificates émis par la Société, suivant la demande de conversion, rapidement convoquer une assemblée générale des associés afin d'approuver l'émission des parts sociales selon la demande de conversion, conformément aux termes et conditions des convertible preferred equity certificates. Chaque Associé possédant des parts sociales de la Société approuve et s'engage à voter en faveur de toute émission de parts sociales suivant la conversion des convertible preferred

equity certificates ci-dessus et à approuver expressément le(s) détenteur(s) de convertible preferred equity certificates en tant que nouvel associé.»

6. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y intégrer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG afin de procéder, au nom de la Société, à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

7. Modification de l'article 10 des Statuts comme suit:

«Art. 10. Représentation - Signatures autorisées

10.1. Vis-à-vis des tiers, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver tous les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société.

10.2. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

10.3. Le conseil de gérance est expressément autorisé par l'assemblée générale des associés à racheter, pour le compte de la Société, tout instrument de dette ou preferred equity certificate (collectivement les Instruments) émis par la Société pourvu que les termes et conditions de ces instruments prévoient expressément que la Société puisse racheter ces instruments et que la Société possède les fonds suffisants disponibles afin de régler son passif par rapport à tous les créanciers après ce paiement et que cela ne rende pas la Société insolvable.

10.4. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

10.5. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités du mandataire et son éventuelle rémunération, la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de son mandat.

10.6. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant de Classe A et d'un gérant de Classe B.»

8. Divers.

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de convertir le capital social émis et souscrit de la Société de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) en USD 15.000 (quinze mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique), conformément au taux de change de référence déterminé et publié le 30 juillet 2004 à 02.15 p.m. CET par la Banque Centrale Européenne, fixé à USD 1,20 (un point vingt Dollars des Etats-Unis d'Amérique) pour 1 Euro.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter la valeur nominale des parts sociales ordinaires de la Société de USD 30 (trente Dollars US) à USD 1.000 (mille Dollars US) et constate qu'en conséquence, le capital social de la Société fixé à USD 15.000 (quinze mille Dollars US) est représenté par 15 (quinze) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de USD 1.000 (mille Dollars US) chacune.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 200.000 (deux cent mille Dollars US) afin de porter le capital social de son montant actuel de USD 15.000 (quinze mille Dollars US), représenté par 15 (quinze) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de USD 1.000 (mille Dollars US) chacune à USD 215.000 (deux cent quinze mille Dollars US) par voie d'émission de 200 (deux cents) nouvelles parts sociales ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale de USD 1.000 (mille Dollars US) chacune.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et le paiement entier du capital social de la manière suivante:

Souscription - Paiement

L'Associé Unique déclare par la présente (i) souscrire 200 (deux cents) nouvelles parts sociales ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale de USD 1.000 (mille Dollars US) chacune, et (ii) payer entièrement ces parts sociales ordinaires par un apport en numéraire d'un montant de USD 200.000 (deux cent mille Dollars US) documenté au notaire par un certificat de blocage.

Le montant de l'augmentation de capital social est désormais à la libre disposition de la Société dont la preuve a été apportée au notaire soussigné.

L'Associé Unique décide d'enregistrer que l'actionariat de la Société se compose suite à l'augmentation en capital, comme suit:

POWER WELL SERVICES, INC..... 215 parts sociales ordinaires

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 4 des Statuts qui se lit pour le moment comme suit:

«Art. 4. Capital

Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune.

Le capital social souscrit pourra être modifié à n'importe quel moment par décision de l'associé unique ou, selon le cas, par une décision de l'assemblée générale des associés délibérant selon le mode de délibération requis en cas de modification des Statuts.»

L'article 4 des Statuts aura désormais la teneur suivante:

«Art. 4. Capital

4.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à USD 215.000 (deux cent quinze mille Dollars US) représenté par 215 (deux cent quinze) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de USD 1.000 (mille Dollars US) chacune.

4.2 Le capital social souscrit pourra être modifié à n'importe quel moment par (i) une décision de l'associé unique ou, (ii) selon le cas, par une décision de l'assemblée générale des associés délibérant selon le mode de délibération requis en cas de modification des Statuts ou (iii) par le conseil de gérance, en vertu des articles 4.3 à 4.6 ci-dessous qui prévoient l'autorisation donnée au conseil de gérance d'augmenter le capital social souscrit de la Société conformément auxdits articles, lors de la conversion des instruments de dette ou des preferred equity certificates émis par la Société et qui sont libellés pour pouvoir être convertis en parts sociales.

4.3 Le montant du capital social de la Société, qui doit être émis par la Société en conséquence de l'autorisation donnée au conseil de gérance, est fixé à USD 85.000.000 (quatre-vingt-cinq millions de Dollars US).

4.4 Le conseil de gérance de la Société est autorisé et a instruction, sans qu'il soit nécessaire de recourir à une autre décision de la part de l'assemblée générale des associés, après avoir reconnu par écrit que les termes et conditions des présents Statuts sont conformes et respectés, (i) à rendre effective toute augmentation du capital social émis sous le présent article 4., jusqu'au montant défini à l'article 4.3, en tout ou partie, avec ou sans le paiement d'une prime d'émission et (ii) à veiller à l'enregistrement de telle(s) augmentation(s) et aux modifications subséquentes des Statuts devant un notaire luxembourgeois.

4.5 L'autorisation mentionnée à l'article 4.4 ci-dessus donnée au conseil de gérance sera valable durant cinq années à compter du 2 août 2004 et cette autorisation peut être renouvelée pour des périodes supplémentaires dont la durée doit être déterminée par une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société prise lors d'une assemblée générale extraordinaire décidant de modifier les Statuts.

4.6 Chaque fois que le conseil de gérance devra émettre des parts sociales conformément aux dispositions prévues par les articles 4.3 à 4.5, les Statuts devront être modifiés de manière à refléter le résultat de cette action. Le conseil de gérance devra prendre ou autoriser toute personne à prendre toutes les mesures nécessaires dans le but d'obtenir l'exécution et la publication de ces modifications, y compris l'enregistrement de l'augmentation et les modifications subséquentes des Statuts devant un notaire luxembourgeois.

4.7 La Société devra, dans les limites légales requises ou à la demande des détenteurs des convertible preferred equity certificates émis par la Société, suivant la demande de conversion, rapidement convoquer une assemblée générale des associés afin d'approuver l'émission des parts sociales selon la demande de conversion, conformément aux termes et conditions des convertible preferred equity certificates. Chaque Associé possédant des parts sociales de la Société approuve et s'engage à voter en faveur de toute émission de parts sociales suivant la conversion des convertible preferred equity certificates ci-dessus et à approuver expressément le(s) détenteur(s) de convertible preferred equity certificates en tant que nouvel associé.»

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y intégrer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à un avocat ou employé quel qu'il soit de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG afin de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Septième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 10 des Statuts qui se lit pour le moment comme suit:

«Art. 10. Représentation - Signatures autorisées

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver tous les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités du mandataire et son éventuelle rémunération, la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant de Classe A et d'un gérant de Classe B.»

L'article 10 des Statuts aura désormais la teneur suivante:

«Art. 10. Représentation - Signatures autorisées

10.1. Vis-à-vis des tiers, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver tous les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société.

10.2. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

10.3. Le conseil de gérance est expressément autorisé par l'assemblée générale des associés à racheter, pour le compte de la Société, tout instrument de dette ou preferred equity certificate (collectivement les Instruments) émis par la

Société pourvu que les termes et conditions de ces Instruments prévoient expressément que la Société puisse racheter ces Instruments et que la Société possède les fonds suffisants disponibles afin de régler son passif par rapport à tous les créanciers après ce paiement et que cela ne rende pas la Société insolvable.

10.4. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

10.5. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités du mandataire et son éventuelle rémunération, la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de son mandat:

10.6. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant de Classe A et d'un gérant de Classe B.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 5.000,- (cinq mille Euro).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: B. Beerens, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, vol. 21CS, fol. 83, case 11. – Reçu 1.659,06 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2004.

J. Elvinger.

(072179.3/211/423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

USTRAICHERBETRIEB LUDES JOHANN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9261 Diekirch.

R. C. Diekirch B 4.832.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 7 septembre 2004, réf. DSO-AU00019, a été déposé au greffe du tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, le 9 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(902972.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 septembre 2004.

USTRAICHERBETRIEB LUDES JOHANN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9261 Diekirch.

R. C. Diekirch B 4.832.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 7 septembre 2004, réf. DSO-AU00020, a été déposé au greffe du tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, le 9 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(902973.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 septembre 2004.

EUROPROP LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 30.519.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration le 7 juillet 2004

Le siège social de la société est transféré au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2004, réf. LSO-AU00656. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073546.3/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

LOMBARD INTERNATIONAL ASSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 2, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 37.604.

Assemblée Générale Annuelle du 23 avril 2003 au siège de la société

1. Les membres du Bureau de l'Assemblée sont: M. John Stone nommé président de l'Assemblée, M. Robert Deed nommé secrétaire et M. David Steinegger nommé observateur.

2. Le Bureau de l'Assemblée déclare que les actionnaires présents en personne et par procuration, selon la liste de présence signée par le Bureau de l'Assemblée, représentent le quorum requis pour la tenue régulière de l'Assemblée Générale Annuelle qui pourra délibérer sur l'ordre du jour.

3. L'ordre du jour suivant est présenté et approuvé:

1) Nommer en tant que membres du Bureau de l'Assemblée un président, un secrétaire et un observateur.

2) Déclarer que les actionnaires présents, en personne et par procuration, dont les noms figurent sur la liste de présence signée par le Bureau de l'Assemblée, représentent le quorum requis pour la tenue régulière de l'Assemblée Générale Annuelle qui pourra délibérer sur l'ordre du jour.

3) Présenter l'ordre du jour suivant:

1.- Approbation du Rapport Annuel et des Etats Financiers de la Société au 31 décembre 2002 et réception du rapport des réviseurs d'entreprises.

2.- Décharger le Conseil d'Administration et les Auditeurs au regard de leurs responsabilités pour l'année se terminant le 31 décembre 2002.

3.- Décider qu'aucun dividende ne sera payé aux actionnaires pour l'année se terminant le 31 décembre 2002.

4.- Décider qu'en accord avec le paragraphe 8a de la loi sur l'impôt sur la fortune, un montant de EUR 378.325,-, relatif à la charge d'impôt sur la fortune de la société, sera alloué à une réserve non distribuable.

5.- Décider que, en accord avec l'article 72 du droit des sociétés luxembourgeoises, un montant de EUR 65.108,- sera ajouté à la réserve légale de la Société, ce montant étant 5% des profits nets pour l'année se terminant le 31 décembre 2002, amenant le total de la réserve légale de la Société à EUR 198.888,42 au 31 décembre 2002, comme requis par la loi.

6.- Décider que KPMG AUDIT, LUXEMBOURG est nommée réviseur de la Société pour l'année se terminant le 31 décembre 2003.

7.- Décider que, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle, qui se tiendra en 2004, les personnes suivantes, nommées en qualité d'administrateurs de la Société et en accord avec l'article 11 des Articles de Constitution de la Société, remplissent les conditions requises par ces mêmes Articles et sont dûment élues:

John Kyle Stone, résidant à Dondelange;

James Baird Aird, résidant à GB-Balerno;

Michael Bell, résidant à GB-Brockenhurst;

Victor Elvinger, résidant à Luxembourg;

John F. Solan, résidant à USA-Bloomfield (CT);

Martin Gilbert, résidant à GB-Aberdeen;

Michel Jacquet, résidant à F-Paris;

Brian Mitchell, résidant à GB-Wadhurst.

4. Les présentes résolutions ci-dessus sont adoptées.

Signé à Luxembourg le 23 avril 2003.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / L'Observateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2004, réf. LSO-AP05680. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072991.3/000/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

LOMBARD INTERNATIONAL ASSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 2, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 37.604.

Assemblée Générale Annuelle du 28 avril 2004 au siège de la société

1. Les membres du Bureau de l'Assemblée sont: M. John Stone nommé président de l'Assemblée, M. Robert Deed nommé secrétaire et M. David Steinegger nommé observateur.

2. Le Bureau de l'Assemblée déclare que les actionnaires présents en personne et par procuration, selon la liste de présence signée par le Bureau de l'Assemblée, représentent le quorum requis pour la tenue régulière de l'Assemblée Générale Annuelle qui pourra délibérer sur l'ordre du jour.

3. L'ordre du jour suivant est présenté et approuvé:

1) Approbation du Rapport Annuel et des Etats Financiers de la Société au 31 décembre 2003 et réception du rapport des réviseurs d'entreprises.

2) Décharger le Conseil d'Administration et les Réviseurs d'entreprises au regard de leurs responsabilités pour l'année se terminant le 31 décembre 2003.

3) Décider qu'aucun dividende ne sera payé aux actionnaires pour l'année se terminant le 31 décembre 2003.

4) Décider qu'en accord avec le paragraphe 8a de la loi sur l'impôt sur la fortune, un montant de EUR 415.500,-, relatif à la charge d'impôt sur la fortune de la société, sera alloué à une réserve non distribuable.

5) Décider que, en accord avec l'article 72 du droit des sociétés luxembourgeoises, aucun montant ne sera ajouté à la réserve légale de la Société, pour l'année se terminant le 31 décembre 2003, la réserve légale de la Société se montant à 10% du capital souscrit.

6) Décider que KPMG AUDIT, LUXEMBOURG, est nommée réviseur de la Société pour l'année se terminant le 31 décembre 2004.

7) Décider que, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle, qui se tiendra en 2005, les personnes suivantes, nommées en qualité d'administrateurs de la Société et en accord avec l'article 11 des Articles de Constitution de la Société, remplissent les conditions requises par ces mêmes Articles et sont dûment élues:

John Kyle Stone, résidant en GB-Betchworth;
James Baird Aird, résidant en GB-Balerno;
Michael Bell, résidant en GB-Brockenhurst;
Victor Elvinger, résidant à Luxembourg;
John F. Solan, résidant à USA-Bloomfield (CT);
Martin Gilbert, résidant en GB-Aberdeen;
Michel Jacquet, résidant en F-Paris;
Brian Mitchell, résidant en GB-Wadhurst.

4. Les présentes résolutions ci-dessus sont adoptées.

Signé à Luxembourg le 28 avril 2004.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / L'Observateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04764. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072987.3/000/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

ENEMGE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 30.673.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00555, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2004.

Signature.

(073543.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

C2M S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.

R. C. Luxembourg B 90.630.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 1^{er} avril 2004*

Résolution

L'assemblée décide:

L'acceptation de la nomination de M^{me} Chantal Béra, nouvel administrateur, née le 13 octobre 1947 à Armentières (France) demeurant 83 bd Poniatowski F-75012 Paris en remplacement de M^{me} Cavallaro Doris, la nomination de Monsieur Olivier Béra, nouvel administrateur, né le 12 mai 1944 à Paris (France) demeurant 83 bd Poniatowski F-75012 Paris en remplacement de M^{me} Machado Carla jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'année 2007 ainsi que l'acceptation de la nomination du nouveau commissaire aux comptes M. Gilles Apel, né le 14 juin 1979 demeurant 8, rue Scheuerhof L-5412 Canach en remplacement de la FIDUCIAIRE ELIOLUX SA.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2004.

Pour la société

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2004, réf. LSO-AR05455. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073220.3/4287/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

STREAM ADVISERS LUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 88.592.

*Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg
le 14 octobre 2003 à 15 heures au siège social de la société*

L'Assemblée constate pour l'exercice se terminant le 30 juin 2003, un bénéfice s'élevant à USD 13.449 et décide, sur recommandation du Conseil d'Administration, d'affecter le résultat de l'exercice comme suit:

- Réserve légale	7.500 USD
- Dividende à distribuer	5.949 USD

L'Assemblée décide que le dividende sera payé le 8 décembre 2003.

L'Assemblée décide, sur recommandation du Conseil d'Administration, d'approuver la réélection des administrateurs suivants pour une durée de un an:

- Mr Yves Bayle - Président du Conseil d'Administration - Administrateur-Délégué de IBL INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A., 4, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

- Mr Sylvain Imperiale - Administrateur - Directeur Général de IBL INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A., 4, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

- Mr Ivan Farace di Villaforesta - Administrateur - Directeur de IBL INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A., 4, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

De plus, l'Assemblée décide, sur recommandation du Conseil d'Administration, de reconduire le mandat du Commissaire aux Comptes, PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., pour une durée de un an.

*Pour le compte de STREAM ADVISERS LUX HOLDING S.A.
IBL INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A.*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2004, réf. LSO-AU00810. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073003.3/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

DIEDRE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 95.133.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 7 juin 2004

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 mars 2010:

- Monsieur Claude Zimmer, maîtres en sciences économiques, demeurant au 3, rue Nicolas Margue, L-2176 Luxembourg, Président

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant au 33, rue des Merisiers, L-8253 Mamer

- Monsieur Théo Limpach, comptable, demeurant au 158, rue de Sesselich, B-6700 Arlon, en remplacement de Monsieur Gerdy Roose, administrateur démissionnaire.

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 mars 2010:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00060. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073077.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

**JUBILEE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme,
(anc. OLIVE OIL FACTORY S.A.).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 81.081.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 8 septembre 2004.

Signature.

(073411.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

A.E.I.B., AMERICAN-EUROPEAN INSURANCE BROKERAGE, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2121 Luxemburg, 208, Val des Bons Malades.

H. R. Luxemburg B 88.753.

Im Jahre zweitausendundvier, den zwölften August.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph Wagner, mit dem Amtswohnsitz zu Sassenheim (Luxemburg).

Versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung die Aktionäre der Gesellschaft AMERICAN-EUROPEAN INSURANCE BROKERAGE, in Abkürzung A.E.I.B. eine Aktiengesellschaft, mit Sitz in Schuttrange, (R. C. S. Luxemburg, Sektion B Nummer 88.753), gegründet gemäß notarieller Urkunde vom 5. August 2002, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1495 vom 17. Oktober 2002, (hiernach kurz «die Gesellschaft» genannt).

Die Satzung der Gesellschaft wurde seitdem nicht abgeändert.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Laurent Heiliger, licencié en sciences commerciales et financières, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg.

Die Vorsitzende bestellt zum Schriftführer Dame Nathalie Gautier, Privatbeamtin, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg.

Die Versammlung bestimmt zum Stimmenzähler Herrn Jean-Jacques Bernard, Jurist, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg.

Der Verwaltungsvorstand ist hiermit gebildet. Der Vorsitzende erklärt und ersucht den beurkundenden Notar aktenmäßig die nachfolgenden Beschlüsse festzustellen:

I.- Daß die Tagesordnung für die Generalversammlung wie folgt lautet:

Tagesordnung:

1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes

2.- Dementsprechende Abänderung von Artikel zwei, Absatz eins der Satzung der Gesellschaft.

II.- Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl ihrer Aktien sind in einer Anwesenheitsliste eingetragen; diese Anwesenheitsliste wird von den anwesenden Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und dem Verwaltungsvorstand unterzeichnet und bleibt gegenwärtiger Urkunde beigefügt um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre werden nach Unterzeichnung ne varietur durch die Erschienenen ebenfalls gegenwärtiger Urkunde beigefügt.

III.- Sämtliche Aktien der Gesellschaft sind auf gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten; die anwesenden oder vertretenen Aktionäre bekennen sich als ordnungsgemäß einberufen und erklären vorweg Kenntnis der Tagesordnung gehabt zu haben, so daß auf eine förmliche Einberufung verzichtet werden konnte.

IV.- Die gegenwärtige Generalversammlung, bei der sämtliche Aktien der Gesellschaft vertreten sind, ist ordnungsgemäß zusammengesetzt und kann in rechtsgültiger Weise über die Tagesordnung beraten.

Nach Diskussion nimmt die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschließt den Gesellschaftssitz der Gesellschaft von L-5371 Schuttrange, 4, rue Hoimesbusch, nach L-2121 Luxemburg, 208, Val des Bons Malades zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschließt, zwecks Anpassung der Satzung an den hiervorgenommenen Beschluss, Artikel zwei, Absatz eins der Gesellschaft abzuändern, wie folgt:

«**Art. 2. Absatz eins.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.»

Worüber Urkunde aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit dem Verwaltungsvorstand und dem beurkundenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: L. Heiliger, N. Gautier, J.J. Bernard, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 août 2004, vol. 887, fol. 50, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Für gleichlautenden Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beles, den 7. September 2004.

J.-J. Wagner.

(073875.3/239/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

A.E.I.B., AMERICAN-EUROPEAN INSURANCE BROKERAGE, Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxemburg, 208, Val des Bons Malades.

R. C. Luxemburg B 88.753.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 septembre 2004.

J.-J. Wagner.

(073876.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

FLIRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 90.597.

In the year two thousand and four on the tenth day of August.

Before André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, in place of Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LUCIEN HOLDINGS, S.à r.l., a company organised under Luxembourg law, having its registered office at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

represented by Linda Funck, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg on 6th August, 2004, which shall remain annexed to this deed after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the sole shareholder of the limited liability company FLIRA, S.à r.l., having its registered office at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (the «Company») incorporated by deed of notary Joseph Elvinger on 17th December, 2002 and published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* under number 146 of the 12th February 2003. The articles of incorporation have been amended by deed of notary Joseph Elvinger on 19th December 2002, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* under number 313 of 24th March 2003.

The appearing party requested the undersigned notary to state the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the issued corporate capital of the Company by six hundred and fifteen thousand Euro (EUR 615,000) in order to increase the actual capital from one hundred and thirty-five thousand Euro (EUR 135,000) to seven hundred and fifty thousand Euro (EUR 750,000) by the creation and issue of twelve thousand three hundred (12,300) A Shares and twelve thousand three hundred (12,300) B Shares at a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each.

The twenty-four thousand six hundred (24,600) new shares are fully paid up by contribution in cash by LUCIEN HOLDINGS, S.à r.l. so that the amount of six hundred and fifteen thousand Euro (EUR 615,000) is at the free disposal of the Company from now on, evidence having been given to the undersigned notary.

Second resolution

Following the preceding capital increase, article 6 of the articles will be amended accordingly so as to read:

«**Art. 6.** The share capital is set at seven hundred and fifty thousand Euro (EUR 750,000), divided into fifteen thousand (15,000) A Shares (the «A Shares») and fifteen thousand (15,000) B Shares (the «B Shares») of a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each. A Shares and B Shares shall together be referred to as the «Shares».»

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed, together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le dix août.

Par-devant Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg

A comparu:

LUCIEN HOLDINGS, S.à r.l. une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, représentée par Linda Funck, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 6 août 2004 qui restera annexée au présent acte après avoir été signée *ne varietur* par la personne présente et le notaire soussigné.

La comparante, représentée tel qu'indiqué, a déclaré être l'associé unique de la société à responsabilité limitée FLIRA, S.à r.l., ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (la «Société»), constituée par acte du notaire Joseph Elvinger, le 17 décembre 2002, publié au *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* numéro 146 du 12 février 2003. Les statuts ont été modifiés par acte du notaire Joseph Elvinger en date du 19 décembre 2002 publié au *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* numéro 313 du 24 mars 2003.

La comparante, représentée tel qu'indiqué, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital émis de la Société de six cent quinze mille euros (EUR 615.000) de façon à augmenter le capital actuel de cent trente-cinq mille euros (EUR 135.000) à sept cent cinquante mille euros (EUR 750.000) par la création et l'émission de douze mille trois cent (12.300) Parts Sociales A et douze mille trois cent (12.300) Parts Sociales B à une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Les vingt-quatre mille six cents (24.600) nouvelles parts sociales sont entièrement libérées par une contribution en numéraire par LUCIEN HOLDINGS, S.à r.l. de manière à ce que le montant de six cent quinze mille euros (EUR 615.000) est à la libre disposition de la Société à partir de maintenant, preuve ayant été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital précédente, l'article six des statuts sera modifié conformément de façon à lire:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à sept cent cinquante mille euros (EUR 750.000) représenté par quinze mille (15.000) Parts Sociales A (les «Parts Sociales A») et quinze mille (15.000) Parts Sociales B (les «Parts Sociales B») d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune. Les Parts Sociales A et les Parts Sociales B seront ensemble désignées comme les «Parts Sociales».»

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais déclare par la présente qu'à la demande de la personne présente, cet acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française; à la demande de la même personne présente et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la personne présente, connue par le notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, la personne présente a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Funck, A. Schwachtgen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2004, vol. 144S, fol. 84, case 12. – Reçu 6.150 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2004.

J. Elvinger.

(073852.3/211/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

CAPITAL INTERNATIONAL KOKUSAI FUND MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 54.851.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 2 août 2004, le Conseil d'Administration de la Société Anonyme CAPITAL INTERNATIONAL KOKUSAI FUND MANAGEMENT COMPANY est modifié comme suit, jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire de 2004:

Pierre-Marie Bouvet de Maisonneuve

Hamish Forsyth

Clark Taber

Hartmut Giesecke

N. Parker Simes

Farhad Tavakoli

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2004.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2004, réf. LSO-AU01245. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073644.3/850/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

CAPITAL INTERNATIONAL KOKUSAI FUND MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 54.851.

EXTRACT

Mr. Tavakoli has resigned as director of CAPITAL INTERNATIONAL KOKUSAI FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. with effect from the 31st of August 2004.

EXTRAIT

M. Tavakoli a démissionné de ses fonctions d'administrateur de CAPITAL INTERNATIONAL KOKUSAI FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. avec effet au 31 août 2004.

Luxembourg, le 6 septembre 2004.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2004, réf. LSO-AU01257. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073624.3/850/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

EUROPEAN ACQUISITIONS AND TURNAROUNDS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 102.785.

—
STATUTES

In the year two thousand and four, on the twenty-first of July.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present deed.

There appeared:

RIVERSIDE EUROPEAN VENTURES, LLC, a company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, USA, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA, here represented by Mr Christophe Blondeau, employee, with professional address at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in New York, on July 20, 2004.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the here above stated capacities, has drawn up the following articles of a limited liability company («société à responsabilité limitée»), which it intends to organise as sole associate or with any person who may become associate of this company in the future.

Art. 1^{er}. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10 August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name EUROPEAN ACQUISITIONS AND TURNAROUNDS, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the individual signature of any manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. Each year, with reference to thirty-first of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The appearing party, represented as stated here above declares to subscribe for the five hundred (500) shares and to have them fully paid-up by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is from now on at the disposal of the company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by a bank certificate.

Transitory disposition

The first year begins today and shall end on 31 December 2004.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in article 183 of the law on commercial companies of 18 September 1933 have been fulfilled.

Costs

The parties evaluate the cost of formation of this company at approximately one thousand five hundred euro.

Resolutions of the sole associate

Immediately after the formation of the company, the sole associate has passed the following resolutions:

- 1) Are appointed managers of the company with the powers indicated in article 12 of the articles of incorporation:
 - Mr Christophe Blondeau, employee, born in Anvers (Belgium), on 28 February 1954, with professional address at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;
 - Mr Romain Thillens, licencié en sciences économiques appliquées, born in Wiltz (Luxembourg), on 30 October 1952, with professional address at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.
- 2) The address of the corporation is fixed at 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing party, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

RIVERSIDE EUROPEAN VENTURES, LLC, une société constituée et existant selon les lois de l'état du Delaware, USA, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA, ici représentée par Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à New York, le 20 juillet 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, agissant ès qualités, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée va constituer en tant qu'associé unique ou avec toute autre personne qui deviendrait associé de la société par la suite.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: EUROPEAN ACQUISITIONS AND TURNAROUNDS, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la signature individuelle d'un des gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

La partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, a déclaré souscrire les cinq cents (500) parts sociales et les avoir entièrement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est dès à présent à la disposition de la société, ce dont preuve a été rapportée au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire.

Disposition transitoire

Le premier exercice commercial commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés à responsabilité limitées (loi du 18.9.1933) se trouvent accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cinq cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt, la comparante représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1.- Sont nommés gérants de la société avec les pouvoirs définis par l'article 12 des statuts:

- Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, né à Anvers (Belgique), le 28 février 1954, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;

- Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques appliquées, né à Wiltz (Luxembourg), le 30 octobre 1952, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

2.- L'adresse de la Société est fixée au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Blondeau, H. Hellinckx.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 juillet 2004, vol. 887, fol. 17, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 juillet 2004.

J.-J. Wagner.

(073980.3/239/238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

GLOBAL OPPORTUNITY VENTURES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 102.784.

—
STATUTES

In the year two thousand and four, on the twenty-first of July.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present deed.

There appeared:

RIVERSIDE EUROPEAN VENTURES, LLC, a company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, USA, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA,

here represented by Mr Christophe Blondeau, employee, with professional address at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in New York, on July 20, 2004.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the here above stated capacities, has drawn up the following articles of a limited liability company («société à responsabilité limitée»), which it intends to organise as sole associate or with any person who may become associate of this company in the future.

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10 August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name GLOBAL OPPORTUNITY VENTURES, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked *ad nutum*.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the individual signature of any manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. Each year, with reference to thirty-first of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The appearing party, represented as stated here above declares to subscribe for the five hundred (500) shares and to have them fully paid up by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is from now on at the disposal of the company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by a bank certificate.

Transitory disposition

The first year begins today and shall end on 31 December 2004.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in article 183 of the law on commercial companies of 18 September 1933 have been fulfilled.

Costs

The parties evaluate the cost of formation of this company at approximately one thousand five hundred euro.

Resolutions of the sole associate

Immediately after the formation of the company, the sole associate has passed the following resolutions:

- 1) Are appointed managers of the company with the powers indicated in article 12 of the articles of incorporation:
 - Mr Christophe Blondeau, employee, born in Anvers (Belgium), on 28 February 1954, with professional address at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;
 - Mr Romain Thillens, licencié en sciences économiques appliquées, born in Wiltz (Luxembourg), on 30 October 1952, with professional address at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.
- 2) The address of the corporation is fixed at 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing party, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

RIVERSIDE EUROPEAN VENTURES, LLC, une société constituée et existant selon les lois de l'état du Delaware, USA, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA, ici représentée par Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à New York, le 20 juillet 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, agissant ès qualités, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée va constituer en tant qu'associé unique ou avec toute autre personne qui deviendrait associé de la société par la suite.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: GLOBAL OPPORTUNITY VENTURES, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la signature individuelle d'un des gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

La partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, a déclaré souscrire les cinq cents (500) parts sociales et les avoir entièrement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est dès à présent à la disposition de la société, ce dont preuve a été rapportée au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire.

Disposition transitoire

Le premier exercice commercial commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés à responsabilité limitées (loi du 18.9.1933) se trouvent accomplies.

Frais

Les parties ont évalués les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cinq cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt, la comparante représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1.- Sont nommés gérants de la société avec les pouvoirs définis par l'article 12 des statuts:

- Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, né à Anvers (Belgique), le 28 février 1954, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;

- Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques appliquées, né à Wiltz (Luxembourg), le 30 octobre 1952, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

2.- L'adresse de la Société est fixée au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Blondeau, H. Hellinckx.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 juillet 2004, vol. 887, fol. 17, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 juillet 2004.

J.-J. Wagner.

(073981.3/239/238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

EASTBRIDGE B.V., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Siège statutaire: Rotterdam, Pays-Bas.

R. C. Luxembourg B 102.767.

STATUTES

In the year two thousand four, on the ninth day of August.

Before Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in place of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, currently prevented, who will guard the original of the present deed.

There appeared:

Mr Mark Burch, residing in Rhode-St-Genèse, avenue de l'Orée 16, Belgium, acting by virtue of the power given on 6th August, 2004 by the managing directors of EASTBRIDGE B.V. according to the resolutions (the «Special Resolutions») taken by an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of EASTBRIDGE B.V., a private company with limited liability («besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid») organised and existing under the laws of The Netherlands, with Ministry of Justice number N.V. 89.160, having its corporate seat at Rotterdam, The Netherlands, and with office address at 3062 MA Rotterdam, The Netherlands, this company hereinafter referred to as the «Company».

The appearing party requested the notary to state that:

I. The Company has been incorporated on 11 October 1965 under the name of EASTBRIDGE N.V. under the laws of The Netherlands.

II.- The articles of association of the Company were amended in the past, and lastly by a deed enacted on the 6th of August 2004, executed before Mr Steven van der Waal, civil law notary officiating at The Hague, The Netherlands, for which the requisite ministerial statement of no-objection was obtained.

III. Pursuant to the Special Resolutions and the notarial deed passed in The Netherlands on 6 August 2004, the Shareholders resolved to move the principal establishment and place of control and management of the Company from Rotterdam, The Netherlands, to Luxembourg in the Grand Duchy of Luxembourg.

IV. By virtue of the authorization and instructions given pursuant to this Special Resolutions and the Dutch notarial deed passed in The Netherlands, the appearing person reiterates, on behalf of the general meeting, the corporate decisions duly taken in The Netherlands with respect to the statement of the migration, and to that effect:

a) States the transfer of the principal establishment and the place of management and control of the Company from Rotterdam to Luxembourg, according to the shareholders resolutions taken on 6 August 2004 in The Netherlands.

b) States the articles of association of the Company as modified by the notarial deed executed in the Netherlands on 6 August 2004 in order to make them comply with both Luxembourg legislation on the «sociétés à responsabilité limitée» and Dutch legislation relating to besloten vennootschappen.

c) Set the date of effectiveness of the transfer of the principal office (but not the registered office for Dutch corporate law purposes) and the effective place of management of the Company from The Netherlands to Luxembourg with effect on 9 August 2004.

d) Provides the following documents:

i. A copy of the resolutions of the management board of the Company dated 20 July 2004 taken in The Netherlands;

ii. A copy of the minutes of the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company held on 6 August 2004 in The Netherlands;

iii. A copy of the Dutch deed passed on 6 August 2004 before a Dutch notary and amending the articles of association of the Company;

iv. A copy of an extract from the Dutch Trade Registry regarding the Company dated 6th August 2004;

v. A signed copy of the balance sheet of the Company as at 31 July 2004 together with a signed statement of value of the Company dated 6 August 2004.

vi. A legal opinion from a Dutch notary with regards to the payment of the capital duty in The Netherlands;

e) States that the Company complies with Luxembourg law and the rules governing the status of a legal entity under Sàrl form and namely article 159 of the Luxembourg Company Law of August 10, 1915, as amended.

f) States that the share capital of the Company is set at EUR 23,856,179.62, which complies with the minimal nominal par value per share under Luxembourg Law.

g) States that it has been resolved that the share capital of the Company will be decreased from EUR 23,856,179.62 to EUR 23,496,712.30 following the two month waiting period after the publication of the resolution in a Dutch national circulated newspaper pursuant to Section 209 of Book 2 of the Dutch Civil Code, and to amend the Company's articles of association, in such way that article 4, paragraph 1 of the articles will be amended and shall read as follow:

«1. The issued and authorised capital amounts to twenty-three million four hundred and ninety-six thousand seven hundred and twelve Euro and thirty Eurocent (EUR 23,496,712.30) divided into eight hundred and sixty-three thousand two hundred and fifteen (863,215) shares, each share having a nominal value of twenty-seven Euro and twenty-two Eurocents (EUR 27.22).»

provided that no creditors have filed opposition to such decrease of the share capital within the above two months period.

h) States that any member of the management board has been authorized to reiterate, on behalf of the Extraordinary General Meeting, before us, Maître André Schwachtgen, the corporate decisions duly taken in The Netherlands (i) to decrease the share capital from the amount of EUR 23,856,179.62 (twenty-three million eight hundred and fifty-six thousand one hundred and seventy-nine Euros and sixty-two Eurocent) to the amount of EUR 23,496,712.30 (twenty-three

million four hundred and ninety-six thousand seven hundred and twelve Euros and thirty Eurocent) by cancelling 13,206 (thirteen thousand two hundred and six) shares having each a nominal value of EUR 27.22 (twenty-seven Euros and twenty-two Eurocent) (corresponding on 6 August 2004 to 26,412 (twenty-six thousand four hundred and twelve) shares having each a nominal value of EUR 13.61 (thirteen Euro and sixty Eurocent)) held by the Company, and (ii) to amend subsequently article 4 of the articles of association of the Company, as soon as the relevant deed of amendment will be executed in The Netherlands further to the above two months period.

i) States that the Company's management board is composed as follows:

Mr Michael Marino,
Mr William Brooksbank,
Mr Mark Burch,
Mr Olivier Buchin,
Mr Arié Koren.

j) States that the Company's supervisory board is composed as follows:

Mr Dany Dwek,
Mrs Hanna Teresa Romanowska,
Mr Robert Lennox Conn,
Mr Yaron Bruckner.

k) Fix the principal establishment and the place and management and control of the Company at, 9B boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and its registered office in The Netherlands at [Max Euwelaan 61,3062 MA Rotterdam, Postbus 4298,3006 AG] Rotterdam.

l) Proceeds to a total restatement of its Articles of Association which will henceforth read as follows:

Chapter I Definitions

Art. 1. In these articles of association, the following expressions shall have the following meanings:

- a. shares: the parts into which the issued and authorised capital of the company is divided under the articles of association;
- b. shareholders: holders of shares in the capital of the company;
- c. general meeting: the body of the company formed by the shareholders;
- d. general meeting of shareholders: the meeting of the general meeting;
- e. distributable part of the net assets: that part of the company's net assets which exceeds the aggregate of the issued capital and the reserves which must be maintained by virtue of law;
- f. management board: the corporate body which is charged with the management of the company;
- g. annual accounts: the balance sheet and profit and loss account with the explanatory notes;
- h. annual meeting: the general meeting of shareholders held for the purpose of discussion and adoption of the annual accounts;
- i. supervisory board: the corporate body which is charged with the supervision on the policy of the management board and on the general course of affairs of the company and its affiliated business;
- j. company: the company to which these articles of association relate.

Chapter II

Art. 2. Name and seat.

1. The company is a private company with limited liability.
2. The name of the company is EASTBRIDGE B.V.
3. The company has its registered seat in Rotterdam, the Netherlands. The effective place of management and control of the company is in Luxembourg city and shall remain in the Grand Duchy of Luxembourg. The effective place of management may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting.
4. The company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in the Grand Duchy of Luxembourg, the Netherlands, and abroad.

Art. 3. Objects. Duration.

1. The objects of the company are:
 - to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, companies or enterprises;
 - to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses, and other property, rights and interests in property as the company shall deem fit;
 - to incorporate, to participate in any way whatsoever, to manage and to supervise enterprises and companies;
 - to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;
 - to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;
 - to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans advances or guarantees;
 - to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed;
 - to render services to enterprises and companies;
 - to finance enterprises and companies, grant loans, advances or guarantees to third parties;
 - to obtain, manage and exploit real estate and items of property in general;

- to perform all kind of industrial, financial and commercial activities;
 - finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.
2. The company is constituted for an indefinite period of time.
 3. The company will not cease to exist as a result of death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Chapter III Capital and shares. Register

Art. 4. Issued and Authorised capital.

1. The issued and authorised capital amounts to twenty-three million eight hundred fifty-six thousand one hundred seventy-nine Euro and sixty-two Eurocents (EUR 23,856,179.62), divided into eight hundred seventy-six thousand four hundred twenty-one (876,421) shares, each share having a nominal value of twenty-seven Euro and twenty-two Eurocents (EUR 27.22).

2. All shares are to be registered shares. No share certificates shall be issued.

Art. 5. Register of shareholders. The management board shall keep a register in which the names and addresses of all shareholders are recorded.

Chapter IV Issuance of shares. Own shares

Art. 6. Issuance of shares.

1. The issuance of shares may only be effected pursuant to a resolution of the general meeting.
2. The issuance of a share shall furthermore require a deed executed before a notary.

Art. 7. Conditions of issuance. Rights of pre-emption.

1. A resolution for the issuance of shares shall stipulate the price and further conditions of the issuance.
2. Upon issuance of shares, each shareholder shall have a right of pre-emption in proportion to the aggregate amount of his shares, subject to the limitations set by law as the case may be.
3. Shareholders shall have a similar right of pre-emption if options are granted to subscribe for shares.
4. Prior to each single issuance, the pre-emption right may be limited or excluded by the general meeting.

Art. 8. Payment for the shares.

1. The full nominal amount must be paid in on issue.
2. Payment for a share must be made in cash insofar as no other manner of payment has been agreed on. Payment in foreign currency can be made only after approval by the company.

Art. 9. Own shares.

1. When issuing shares, the company shall not be entitled to subscribe for its own shares.
2. Subject to the legal requirements, the company may acquire fully paid in shares in its own capital, either for no value or provided that:
 - a. the distributable part of the net assets is at least equal to the purchase price; and
 - b. the nominal amount of the shares thereof to be acquired, and of the shares already held by the company and its subsidiaries, does not exceed one half of the issued capital; and
 - c. the acquisition has been authorised by the general meeting or by another body of the company, designated in this respect by the general meeting by a majority of the votes cast representing at least three quarters of the issued capital.
3. For the validity of the acquisition, the amount of equity appearing from the last adopted balance sheet, reduced by the acquisition price for shares in the capital of the company and distributions out of profits or reserves to others, which have become due by the company and its subsidiaries after the balance sheet date, shall be decisive. An acquisition in accordance with paragraph 2 shall not be permitted, if more than six months have elapsed after the end of a financial year without the annual accounts being adopted.
4. An acquisition of shares in contravention of paragraph 2 shall be null and void.
5. The disposal of shares held by the company shall be effected pursuant to a resolution of the general meeting, insofar as the general meeting has not designated another body of the company in this respect. The resolution to dispose of such shares shall also stipulate the conditions of the disposal. The disposal of shares held by the company shall be effected with due observance to the provisions of the blocking clause as laid down in Chapter VI below.
6. No voting rights may be exercised in the general meeting for any share held by the company or any of its subsidiaries.

Chapter V Transfer of shares

Art. 10.

1. The transfer of a share or the transfer of a right in rem thereon shall require a deed, executed before a notary, to which the transferor and the transferee shall be parties.
2. Unless the company itself is party to the legal act, the rights attached to the shares can only be exercised after the company has acknowledged said legal act or said deed has been served on it with the relevant provisions of the law.
3. If a share is pledged or the owner creates a usufruct in a share, the voting right cannot be assigned to the beneficiary of the usufruct or the pledge.
4. The company shall not cooperate on the issuance of shares which are divided in their ownership amongst more than one shareholder, such as depositary receipts, co-ownership, usufruct and bare-ownership and shall not attach any voting rights to such divided shares.

Chapter VI Blocking clause

Art. 11.

1. In order to be valid, any transfer of shares shall require the approval of the general meeting in accordance with the provisions of this article. No approval is required if:

- all shareholders have approved the intended transfer in writing, which approval shall remain valid for three (3) months only;
- a shareholder is obligated by law to transfer his shares to a prior shareholder;
- the shares are transferred to another shareholder of the company.

2. A shareholder who wishes to transfer shares - in this article also referred to as the «applicant» - shall give notice of such intention to the management board by registered letter or against a receipt, which notice shall specify the number of shares he wishes to transfer, the person(s) to whom he wishes to transfer the shares and the price.

3. The management board shall be obliged to call a general meeting to be held within six (6) weeks of receiving the applicant's notification. The convening notice shall state the content of the notification.

4. If the general meeting grants the approval requested, the transfer must take place within three (3) months thereafter.

5. Approval shall be deemed to be granted if:

a the general meeting has failed to decide on the request for approval within two (2) months following the receipt of the request;

b. the general meeting, simultaneously with its refusal of the approval, fails to inform the applicant of one or more other parties interested to purchase for cash all shares to which the request for approval relates, at a price at least equal to the price which the applicant has specified in the request.

6. If the situation under a. above occurs, approval shall be deemed to have been given on the last date on which the general meeting should have decided.

7. If the applicant and the interested parties specified by the general meeting and accepted by the applicant do not agree on the price and the method of determining the price, such price shall be determined by the external auditor of the company and otherwise by one or more independent experts based upon the economic value.

8. The applicant shall remain entitled to withdraw his offer until the expiry of one (1) month after the determination of aforesaid price has been communicated to him in writing.

9. The costs of determining the price shall be borne:

- a. by the applicant if he withdraws;
- b. by the applicant as to one half and the purchaser as to the other half (in proportion to the number of shares purchased by each such purchaser if there are several purchasers);
- c. by the company, in cases not falling under a or b.

10. The company itself can only be an interested party as referred to in paragraph 5 sub b of this article with the consent of the applicant.

Chapter VII

Art. 12. Management board. The management of the company shall be constituted by a management board, consisting of one or more members, called managing directors.

Art. 13. Appointment. Suspension and dismissal.

1. The general meeting shall appoint the members of the management board.

2. A member of the management board may at any time be suspended or dismissed by the general meeting with or without justified cause.

Art. 14. Duties of the management board. Decision making process. Allocation of duties.

1. Subject to the restrictions imposed by these articles of association, the management board shall be entrusted with the management of the company.

2. The management board may lay down rules regarding its own decision making process.

3. The board may adopt resolutions in meetings with a simple majority of the members of the management board present.

4. It may also adopt resolutions without holding a meeting, provided that the resolution is adopted in writing or by fax, telegram, telex, electronic mail («e-mail») or by any other suitable telecommunication means, and all managing directors have expressed themselves in favour of the proposal.

5. A meeting of the management board may be convened by any of the members of the management board by notice sent to any and all members specifying the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

6. Any member may participate in a meeting of the management board by appointing in writing or by fax, telegram, telex, electronic mail («e-mail») or by any other suitable telecommunication means, a proxy.

Art. 15. Representation.

1. The management board shall be authorized to represent the company. Two members of the management board acting jointly are also authorized to represent the company.

2. The management board may grant a power of attorney or another continuing power of representation to other persons. The attorney-in-fact can represent the company within the bounds of his power of representation.

3. In the event of a conflict of interest between the company and a member of the management board, the company shall be represented by two or more of the other members of the management board. The general meeting shall at all times be competent to designate one or more other persons for this purpose. If it concerns a conflict of interest be-

tween the company and all members of the management board, or the sole member of the management board, the company shall be represented by one or more persons to be designated by the general meeting.

Art. 16. Supervisory board.

1. A supervisory board may be appointed by the general meeting. When the company comprises more than twenty-five shareholders, the appointment of a supervisory board is required.

2. The supervisory board shall be responsible for supervising the policy of the management board, for controlling all operations and the general course of affairs of the company and its affiliated business. It shall give advice to the management board. In the performance of their duties, the supervisory directors shall be guided by the interests of the company and its affiliated business.

3. The management board shall timely provide the supervisory board with any such information as may be necessary for the supervisory board to perform its duties, and semi-annually with a statement summarizing the assets and liabilities of the company.

4. The supervisory board shall have access to the buildings and grounds of the company and shall be entitled to inspect the books, records and other carriers of data of the company at any time, after prior notice to the management board.

The supervisory board may arrange to be assisted by any expert to exercise such powers, the choice of this expert being approved by the management board. The supervisory board may also call in the assistance of experts in other cases at the company's expense.

5. The supervisory directors shall be appointed, suspended and dismissed by the general meeting.

6. The general meeting may grant a remuneration to the supervisory directors.

7. The supervisory board shall meet as often as a supervisory director or the management board so desires. All resolutions by the supervisory board shall be adopted by an absolute majority of the votes cast. In case of a voting tie the proposal is rejected.

8. In the meeting of the supervisory board each supervisory director has a right to cast one (1) vote.

9. A supervisory director may grant another supervisory director a written proxy to represent him at the meeting.

10. The supervisory board may adopt resolutions without holding a meeting, provided that the resolution is adopted in writing or by fax, telegram, telex, electronic mail («e-mail») or by any other suitable telecommunication means and all supervisory directors have expressed themselves in favour of the proposal.

11. The supervisory board may adopt rules and regulations governing its decision-making process.

12. The supervisory board shall have a meeting with the management board as often as the supervisory board or the management board so desires.

Art. 17. Absence or prevention. If a member of the management board is absent or prevented from performing his duties, the remaining members or member of the management board shall be temporarily entrusted with the entire management of the company. If all members of the management board, or the sole member of the management board, are absent or prevented from performing their duties, the management of the company shall be temporarily entrusted to the person designated for this purpose by the general meeting.

Chapter VIII. Annual accounts. Profits

Art. 18. Financial year.

1. The financial year shall be the calendar year.

2. Annually, not later than five (5) months after the end of the financial year - unless by reason of special circumstances this term is extended by the general meeting by not more than six (6) months - the management board shall draw up the annual accounts.

3. The annual accounts shall be signed by all members of the management board. If the signature of one or more from them is lacking, this shall be stated and reasons given.

4. The general meeting shall adopt the annual accounts. Adoption of the annual accounts shall not discharge from liability a member of the management board. By adopting a separate resolution, the general meeting shall discharge from liability the members of the management board.

5. The company shall publish the annual accounts within eight days following the adoption thereof, unless a statutory exemption is applicable.

Art. 19. Profits.

1. The general meeting shall determine the allocation of accrued profits.

2. Dividends may be paid only up to an amount which does not exceed the amount of the distributable part of the net assets.

3. Dividends shall be paid after the adoption of the annual accounts from which it appears that the payment of dividends is permissible.

4. The general meeting may, subject to due observance of paragraph 2, resolve to pay one or more interim dividends before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts prepared by the board of management showing that sufficient funds are available for distribution or to make payments to the charge of any reserve which need not be maintained by virtue of the law.

Chapter IX. General meeting of shareholders

Art. 20. Annual meeting. Other meetings. Convening.

1. The annual meeting shall be held annually, and not later than six months after the end of the financial year, for the purpose of discussion and adoption of the annual accounts.

2. Other general meetings of shareholders shall be held as often as the management board deems such necessary and when required by law.

3. General meetings of shareholders shall be convened by the management board, by letter mailed to the addresses of the shareholders as shown in the register of shareholders.

4. Convening shall take place not later than on the fifteenth day prior to the day of the meeting. If the period was shorter or if no convocation has taken place, valid resolutions can only be adopted by unanimous votes in a meeting where the entire issued capital is present or represented. The provision of the previous sentence applies accordingly in respect of matters which were not mentioned on the agenda in the convening notice.

5. The general meeting shall itself appoint its chairman.

6. The members of the management board shall, as such, have the right to give advice in the general meeting of shareholders.

7. Each share confers the right to cast one vote.

8. To the extent that the law or these articles do not require a qualified majority or quorum, all resolutions of the general meeting shall be adopted by a simple majority of the votes cast.

9. If there is a tie of votes cast for a proposal, such proposal is thus rejected.

Art. 21. Qualified majority. Resolutions outside meetings.

1. Resolutions of the general meeting:

a. to amend the company's articles of association; or

b. to liquidate the company,

shall only be capable of being adopted by a majority of shareholders representing three quarters of the issued share capital.

2. Resolutions to dismiss a member of the management board or the supervisory board shall only be capable of being adopted with a majority of at least two thirds of the votes cast, provided that this majority represents at least more than half of the issued share capital.

In the event of the required quorum not being represented, no second meeting shall be convened.

3. Resolutions of the general meeting may also be adopted in writing without recourse to a general meeting of shareholders if the number of shareholders does not exceed twenty-five and provided that they are adopted by a unanimous vote representing the entire issued capital.

Chapter X. Dissolution. Liquidation

Art. 22. Liquidation.

1. The general meeting may at any time resolve to dissolve and liquidate the company.

2. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting in accordance with the relevant provisions of any applicable laws.

3. The balance remaining after payment of debts shall be transferred to the shareholders in proportion to the aggregate amount of their shareholdings.

m) States that all the shares of the Company are allotted and owned as follows:

	<i>Number of Shares</i>
Evelyne Urbach, Shangri-La, 11, boulevard Albert 1 ^{er} , 98000 Monaco	1
Davina Bruckner, 31, avenue Princesse Grace, 98000, Monaco	1
Joachim Bruckner, 31, avenue Princesse Grace, 98000, Monaco	1
Nathan Bruckner, Shangri-La, 11, boulevard Albert 1 ^{er} , 98000 Monaco	1
Fabio Mazzoni, 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg	1
Odile Chapelon, 74, rue Dodonée, B-1180 Uccle	1
Géraldine Laera-Schmit, 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg	1
Yaron Bruckner, Shangri-La, 11, boulevard Albert 1 ^{er} , 98000 Monaco	331
EEF INVESTMENTS I. L.P. C/O CT CORPORATION, Corporation Trust Center, 1209, Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA	19,554
THE EMERGING EUROPE FUND II, L.P. C/O NATIONAL REGISTERED EUROPE FUND II, LP, 9 East Loockerman Street, Suite 1B, Dover, Delaware 19907, USA	2,992
Benyamin Golan, 47 Ben Elezer, 52290 Ramat Gan, Israel	2,045
PAREAST S.A., 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg	543,234
CAPCON FINANCE COMPANY LIMITED, Bank of Boston Bldg, PO Box 3152, Road Town, Tortola, British Virgin Islands	31,470
INNOVA/98 L.P., C/O CT CORPORATION, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA	27,376
POLAND PARTNERS L.P., C/O CT CORPORATION, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA	11,732
HANDLOWY INVESTMENTS, S.à r.l., C/O BDO FC, 15, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg	82,753
EASTBRIDGE B.V./S.A.R.L., 9B, boulevard du Prince, L-1724 Luxembourg	54,832
CARESTON INVESTMENT N.V., C/O AMICORP (CURACAO) NV, Caracasbaaiweg 199, Curacao, Netherlands Antilles	27,640
GREAT JONES II, INC, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA	23,055
5E-DIRECT INVEST (CYPRUS) LIMITED, C/O TRIDENT TRUST COMPANY (CYPRUS) LTD, 29 Theklas Lyssiotti Street, 2nd Floor, Offices 201 & 202, 3731 Limassol, Cyprus	22,312

Michael Marino, 1818 Shunk Street, Philadelphia, PA 19145, USA	20,973
William Brooksbank, route de la Clouse 14, 4880 Aubel, Belgium	5,000
VALONGO INVEST & TRADE S.A., Calle 53, Obarrio Torre, Swiss Bank, Panama	1,115
Total	876,421

Capital duty

It results from a documentation shown to the notary that the Company was subject to capital duty (as defined by the EC Directive 69/335 of 17th July, 1969, as amended) in accordance with the laws of the Netherlands.

For the purpose of registration, it is therefore stated that the transfer of the principal office and effective place of management to Luxembourg is exempt from capital duty (droit d'apport) according to Article 3, paragraph 2 of the law of 29th December, 1971, «concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés civiles et commerciales et portant révision de certaines dispositions législatives régissant la perception des droits d'enregistrement», as amended.

Expenses

Costs and expenses due to the present changes and supported by the Company are valued at approximately five thousand euros.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French version, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the person appearing, said person appearing signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatre, le neuf août.

Par-devant André Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

A comparu:

M. Mark Burch, demeurant à Rhode-St-Genèse, avenue de l'Orée 16, Belgique, agissant en vertu d'un pouvoir donné le 6 août 2004 par les gérants de la société EASTBRIDGE B.V. aux termes des résolutions (les «Résolutions Spéciales») prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de EASTBRIDGE B.V., une société à responsabilité limitée («besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid»), régie par les lois des Pays-Bas, ayant pour numéro auprès du Ministère de la Justice le numéro N.V. 89.160, ayant son siège social et ses bureaux à 3062 MA Rotterdam, les Pays-Bas, ci-après dénommée la «Société».

Le comparant prie le notaire d'acter que:

I. La Société a été créée le 11 octobre 1965 sous le nom de EASTBRIDGE N.V., et est régie par le droit néerlandais.

II. Les statuts de la Société ont été amendés par le passé, et récemment par acte modificatif exécuté devant M. Steven van der Waal, notaire officiant à La Haye, les Pays-Bas, le 6 août 2004, pour lequel la déclaration ministérielle de non-objection requise par la loi a été obtenue.

III. Conformément aux Résolutions Spéciales et à l'acte passé devant notaire aux Pays-Bas le 6 août 2004, les Associés ont décidé de transférer le lieu du principal établissement et le siège de direction effective de la Société de Rotterdam, les Pays-Bas, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

IV. En vertu de l'autorisation et des instructions données conformément aux Résolutions Spéciales et de l'acte notarié passé aux Pays-Bas, le comparant réitère, au nom de l'assemblée générale, les décisions de la Société dûment adoptées aux Pays-Bas, relatives à la déclaration de migration de la Société, et à cet effet:

a) Déclare le transfert du principal établissement et du siège de direction effective de la Société de Rotterdam à Luxembourg, selon les résolutions des associés adoptées le 6 août 2004 aux Pays-Bas.

b) Déclare les statuts de la Société tels que modifiés par l'acte notarié exécuté aux Pays-Bas le 6 août 2004 dans le but de les mettre en conformité avec la législation luxembourgeoise sur les sociétés à responsabilité limitée et la législation néerlandaise relative aux «besloten vennootschappen».

c) Fixe la date d'effet du transfert de l'établissement principal (mais pas du lieu du siège social pour des raisons tenant au droit des sociétés néerlandais) et du siège de direction effective de la Société des Pays-Bas vers le Luxembourg au 9 août 2004.

d) Soumet les documents suivants:

i. une copie des résolutions du conseil de gérance de la Société adoptées le 20 juillet 2004 aux Pays-Bas;

ii. une copie du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société qui s'est réunie le 6 août 2004 aux Pays-Bas;

iii. une copie de l'acte passé devant un notaire néerlandais le 6 août 2004 qui modifie notamment les statuts de la Société;

iv. une copie de l'extrait du registre de commerce néerlandais de la Société en date du 6 août 2004;

v. une copie signée des comptes annuels de la Société établis au 31 juillet 2004 ainsi qu'une déclaration signée relative à la valeur de la Société;

vi. un avis juridique d'un notaire néerlandais relatif au paiement du droit d'apport par la Société aux Pays-Bas; et

e) Déclare que la Société est en conformité avec le droit luxembourgeois et les règles gouvernant les sociétés à responsabilité limitée et notamment l'article 159 de la loi modifiée du 10 août 1915.

f) Déclare que le capital de la Société est de EUR 23.856.179,62 et que la condition du montant minimum de la valeur nominale des parts sociales requis par le droit luxembourgeois pour les sociétés à responsabilité limitée est satisfaite.

g) Déclare qu'il a été décidé que le capital de la Société sera réduit de EUR 23.856.179,56 à EUR 23.496.712,30 à l'issue d'un délai de deux mois à compter de la publication des résolutions dans un journal néerlandais de diffusion nationale selon la Section 209 du Livre 2 du code civil néerlandais, et d'amender les statuts de la Société de telle sorte que l'article 4, paragraphe 1 des statuts sera modifié comme suit:

1. Le capital social émis et autorisé s'élève à vingt-trois millions quatre cent quatre-vingt-seize mille sept cent douze Euros et trente centimes (EUR 23.496.712,30) divisé en huit cent soixante-trois mille deux cent quinze parts (863.215) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-sept Euros et vingt-deux centimes (EUR 27,22) chacune.

à condition qu'aucun créancier de la Société n'ait formé opposition à cette réduction de capital durant le délai de deux mois susmentionné.

h) Déclare que chaque membre du conseil de gérance a été autorisé à réitérer, au nom de l'Assemblée Générale Extraordinaire, devant nous, Maître André Schwachtgen, les résolutions de la Société dûment adoptées aux Pays-Bas (i) pour réduire le capital social d'un montant de EUR 23.856.179,62 (vingt-trois millions huit cent cinquante-six mille cent soixante-dix-neuf Euros et soixante-deux centimes) au montant de EUR 23.496.712,30 (vingt-trois millions quatre cent quatre-vingt-seize mille sept cent douze Euros et trente centimes) après annulation de 13.206 (treize mille deux cent six) parts ayant chacune une valeur nominale de EUR 27,22 (vingt-sept Euros et vingt-deux centimes) (correspondant le 6 août 2004 à 26.412 (vingt-six mille quatre cent douze) parts ayant une valeur nominale chacune de EUR 13,61 (treize Euros et soixante et un centimes) détenues par la Société, et (ii) de modifier subséquemment l'article 4 des statuts de la Société, dès que l'acte notarié modificatif sera exécuté aux Pays-Bas après la période de deux mois susmentionnée.

i) Déclare que le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

M. Michaël Marino,
M. William Brooksbank,
M. Mark Burch,
M. Olivier Buchin,
M. Arié Koren.

j) Déclare que le conseil de surveillance de la Société est composé comme suit:

M. Dany Dwek,
Mme Hanna Teresa Romanowska,
M. Robert Lennox Conn,
M. Yaron Bruckner.

k) Etablit le principal établissement et le siège de direction effective de la Société au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et son siège social à [3062 MA Rotterdam, Postbus 4298, 3006 AG], Rotterdam, les Pays-Bas.

l) Procède à une mise à jour complète des statuts qui sont rédigés de la façon suivante:

Chapitre I^{er} Définitions

Art. 1^{er}. Dans les présents statuts, les expressions ci-dessous sont définies comme suit:

- a. parts sociales: parts du capital social émis et autorisé de la société telles qu'elles résultent des présents statuts;
- b. associés: détenteurs de parts dans le capital de la société;
- c. assemblée générale: organe de la société composé des associés;
- d. assemblée générale des associés: réunion de l'assemblée générale;
- e. part distribuable des bénéfices nets: part des bénéfices nets de la société qui excède le montant du capital et émis ainsi que les réserves qui doivent être maintenues en vertu de la loi;
- f. conseil de gérance: organe social en charge de la gestion de la société;
- g. comptes annuels: bilan, compte des profits et pertes ainsi que les notes explicatives;
- h. assemblée générale annuelle: assemblée générale des associés tenue en vue de discuter et d'adopter les comptes annuels;
- i. conseil de surveillance: organe social en charge de la surveillance du conseil de gérance et des opérations de la société;
- j. société: société à laquelle les présents statuts se réfèrent.

Chapitre II

Art. 2. Nom et siège social.

1. La société est une société à responsabilité limitée.

2. Le nom de la Société est: EASTBRIDGE B.V.

3. La société a son siège social à Rotterdam, les Pays-Bas. La société a son siège de direction effective dans la ville de Luxembourg et restera au Grand-Duché de Luxembourg. Le principal établissement peut être transféré vers un autre endroit à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg aux termes d'une résolution de l'assemblée générale.

4. La société peut ouvrir d'autres bureaux ou succursales (établissement stable ou non) au Grand-Duché de Luxembourg, aux Pays-Bas et à l'étranger.

Art. 3. Objet. Durée.

1. L'objet de la société est de:

- prendre sous quelque forme que ce soit des participations et des intérêts dans des sociétés ou entreprises commerciales, industrielles ou financières;

- acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous droits, valeurs, brevets, licences et d'autres droits de propriétés et intérêts que la société jugera opportun;

- créer, participer, sous quelque forme que ce soit, gérer et contrôler tous types de sociétés;
- détenir, gérer, développer, vendre ou disposer, en tout ou en partie, pour de telles considérations que la société jugerait convenables, et, en particulier en contrepartie de parts ou autres titres de toutes sociétés;
- prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;
- octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la société ou aux dites holdings, filiales ou sociétés affiliées dans lesquelles la société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties;
- emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée;
- rendre des services à d'autres sociétés;
- financer d'autres sociétés ou entreprises, leur accorder des prêts, des avances ou garanties aux tiers;
- acquérir, gérer, et exploiter des biens immobiliers et des titres de propriété en général;
- réaliser toutes opérations industrielles, financières et commerciales;
- finalement réaliser toutes opérations en relation directe ou indirecte avec l'objet décrit précédemment.

2. La société est constituée pour une durée indéterminée.

3. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Chapitre III Capital social et parts sociales. Registre

Art. 4. Capital autorisé et émis.

1. Le capital social émis et autorisé s'élève à vingt-trois millions quatre cent quatre-vingt-seize mille sept cent douze Euros et trente centimes (EUR 23.496.712,30), divisé en huit cent soixante-trois mille deux cent quinze parts (863.215) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-sept Euros et vingt-deux centimes (EUR 27,22) chacune.

2. Les parts sociales sont enregistrées et numérotées. Aucun certificat de part sociale n'est émis.

Art. 5. Registre des associés.

1. Le conseil de gérance tient au siège social un registre d'associés contenant les noms et adresses de tous les associés.

Chapitre IV Emission de parts sociales. Parts sociales propres

Art. 6. Emission de parts sociales.

1. L'émission de parts sociales peut seulement être réalisée aux termes d'une résolution de l'assemblée générale des associés.

2. L'émission de parts sociales requiert un acte passé par-devant notaire.

Art. 7. Conditions d'émission. Droits de préemption.

1. La résolution adoptée en vue de l'émission de parts sociales stipulera le prix et les conditions de l'émission.

2. Lors de l'émission de parts sociales, chaque associé a un droit de préemption proportionnel à la valeur totale de ses parts sociales, sous réserve des limitations légalement prévues le cas échéant.

3. Les associés ont un droit de préemption similaire si des options sont accordées aux fins de souscriptions de parts sociales.

4. Avant chaque émission de parts sociales, le droit de préemption peut être limité ou exclu par l'assemblée générale.

Art. 8. Paiement des parts sociales.

1. Les parts sociales sont entièrement libérées dès leur émission.

2. Le paiement des parts sociales doit être effectué en espèce si aucun autre mode de paiement n'a été convenu. Les paiements en devises étrangères ne peuvent être effectués qu'après approbation de la société.

Art. 9. Parts sociales propres.

1. En cas d'émission de parts sociales, la société ne peut pas souscrire ses propres parts.

2. Sous réserve des dispositions légales, la société pourra acquérir des parts dans son propre capital soit pour une valeur nulle, soit à condition que:

- a. la valeur distribuable des bénéfices nets soit au moins égale au prix d'achat; et
- b. la valeur nominale des parts sociales devant être acquises dans ce cadre, et celle des parts déjà détenues par la société et ses filiales, n'excède pas la moitié de la valeur du capital émis; et
- c. l'acquisition des parts ait été autorisée par l'assemblée générale ou par un autre organe de la société désigné à cet effet, par l'assemblée générale à la majorité des votes représentant au moins les trois-quarts du capital émis.

3. Pour la validité de l'acquisition des parts, le montant du capital social tel qu'il ressort des derniers comptes adoptés par l'assemblée générale, réduit par le prix d'acquisition des parts dans le capital de la société et par la distribution des dividendes ou réserves qui sont devenues exigibles par la société et ses filiales suite à la date d'établissement des comptes, sera déterminant. Une acquisition en conformité avec l'article 2 n'est pas autorisée, si les comptes annuels n'ont pas été adoptés dans le délai de six mois après la fin de l'exercice social.

4. Une acquisition de parts en contravention au paragraphe 2 ci-dessus sera nulle et non avenue.

5. La cession de parts sociales propres de la société requiert une résolution de l'assemblée générale, dans la mesure où l'assemblée générale n'a pas désigné un autre organe de la société à cet effet. La résolution relative à la cession de parts sociales de parts sociales propres doit aussi stipuler les conditions de cette cession. La cession des parts propres de la société doit être effectuée en conformité avec la clause de blocage prévue au Chapitre VI ci-dessous.

6. Aucun droit de vote ne sera exercé lors des assemblées générales par les parts sociales détenues par la société ou l'une de ses filiales.

Chapitre V Cession de parts sociales

Art. 10.

1. le transfert d'une part, ou le transfert d'un droit in rem y attachés, requiert un acte notarié auquel le cessionnaire et le cédant doivent être parties.

2. A moins que la société elle-même ne soit partie à l'acte, les droits attachés aux parts ne peuvent être exercés qu'après que la société ait donné son accord à la cession conformément à la loi ou qu'un tel acte aura été délivré à la société conformément aux dispositions légales.

3. Si une part fait l'objet d'un nantissement ou d'un usufruit, le droit de vote ne peut pas être attribué au bénéficiaire de l'usufruit ou du nantissement.

4. la société ne participera pas à l'émission de parts dont le droit de propriété est démembré au bénéfice de plus d'un propriétaire, tels que copropriété, usufruit et nue-propriété et n'attachera aucun droit de vote à ces sociétés.

Chapitre VI Clause de blocage

Art. 11.

1. Afin d'être valable, toute cession de part sociale requiert l'approbation de l'assemblée générale en conformité avec les dispositions du présent article. Aucune approbation n'est requise si:

- tous les associés ont approuvé par écrit la cession de parts sociales envisagée, une telle approbation restera valable trois (3) mois seulement;

- un associé est obligé, de par la loi, à transférer ces parts à un autre associé;

- les parts sont transférées à un autre associé de la société.

2. Un associé qui souhaite transférer ses parts (le «postulant») devra notifier le conseil de gérance par lettre recommandée ou contre un reçu, cette notification devant spécifier le nombre de parts qu'il souhaite transférer, les personnes à qui il souhaite les transférer ainsi que le prix.

3. Le conseil de gérance est obligé de convoquer une assemblée générale qui devra être tenue dans les six (6) semaines de la notification effectuée par le postulant. La convocation devra reprendre le contenu de la notification.

4. Si l'assemblée générale accorde l'approbation requise, le transfert doit avoir lieu dans les trois mois qui suivent.

5. L'autorisation sera considérée comme accordée si:

a. l'assemblée générale ne s'est pas prononcée sur ladite approbation dans le délai de deux (2) mois après réception de la notification;

b. l'assemblée générale, concomitamment à son refus d'approbation, n'informe pas le postulant de ce que une ou plusieurs parties intéressées par l'acquisition, contre paiement en numéraire, de toutes les parts objet de l'approbation, à un prix au moins égal au prix mentionné par le postulant dans sa notification.

6. Si l'hypothèse mentionnée sous a. se réalise, l'approbation sera considérée comme ayant été donnée à la date à laquelle l'assemblée générale aurait dû se prononcer.

7. Si le postulant et la partie intéressée spécifiée par l'assemblée générale et acceptée par le postulant ne s'accorde pas sur le prix et la méthode de détermination du prix, le prix sera déterminé par un réviseur extérieur à la société ou par un ou plusieurs experts indépendants, selon la valeur économique des parts.

8. Le postulant pourra retirer son offre jusqu'à l'expiration du délai d'un mois à compter de la détermination du prix qui lui a été communiquée par écrit.

9. les coûts de détermination du prix seront supportés:

a. par le postulant, s'il retire son offre;

b. par le postulant pour moitié et par l'acheteur pour l'autre moitié (au prorata du nombre de parts achetés par chaque acheteurs, s'il y en a plusieurs);

c. par la société, pour toute les hypothèses autre que a. et b. ci-dessus.

10. La société peut être une partie intéressée telle que décrite dans le paragraphe 5 sous b. seulement avec l'accord du postulant.

Chapitre VII

Art. 12. Conseil de gérance. La société est gérée par un conseil de gérance, composé d'un ou plusieurs membres, dénommés gérants.

Art. 13. Nomination. Suspension et démission.

1. L'assemblée générale nomme et désigne les membres du conseil de gérance.

2. Un membre du conseil de gérance peut être à tout moment suspendu ou démis de ses fonctions par l'assemblée générale avec ou sans justification.

Art. 14. Obligations du conseil de gérance. Processus de décision. Attributions des obligations.

1. Sous réserve des dispositions des présents statuts, le conseil de gérance sera chargé de la gestion de la société.

2. Le conseil de gérance peut lui-même déterminer des règles relatives à son propre processus de décision.

3. Le conseil de gérance adopte ses résolutions à la majorité simple des membres présents.

4. Le conseil de gérance peut aussi adopter des résolutions sans se réunir si la résolution est adoptée par écrit ou par télécopie, télégramme, télex, courrier électronique (email) ou par tout autre moyen de communication approprié et si tous les gérants ont exprimé leur approbation à la résolution.

5. Une réunion du conseil de gérance peut être convoquée par tout membre du conseil de gérance par notification de chaque membre du conseil de gérance mentionnant l'horaire, le lieu et l'objet de la réunion.

6. Tout membre du conseil de gérance peut participer à une réunion du conseil de gérance en nommant par écrit ou par télécopie, télégramme, télex, courrier électronique (email) ou par tout autre moyen de communication approprié un mandataire.

Art. 15. Représentation.

1. Le conseil de gérance représente la société. Deux membres du conseil de gérance agissant conjointement sont aussi autorisés à représenter la société.

2. Le conseil de gérance peut accorder mandat ou tout pouvoir de représentation à d'autres personnes. Le mandataire de fait peut représenter la société dans les limites de son pouvoir de représentation.

3. En cas de conflit d'intérêt entre la société et un membre du conseil de gérance, la société sera représentée par au moins deux autres membres du conseil de gérance. L'assemblée générale peut à tout moment désigner une ou plusieurs personnes à cet effet. S'il y a un conflit d'intérêt entre la société et tous les membres du conseil de gérance, ou le gérant unique, la société sera représentée par une ou plusieurs personnes désignées par l'assemblée générale.

Art. 16. Conseil de surveillance.

1. Un conseil de surveillance peut être nommé par l'assemblée générale. Lorsque la société comprend plus de vingt-cinq (25) associés, la nomination d'un conseil de surveillance est obligatoire.

2. Le conseil de surveillance est responsable de la surveillance de la politique de gestion du conseil de gérance, du contrôle de toutes les opérations et du cours général des affaires de la société. Le conseil de surveillance conseille le conseil de gérance. Dans l'accomplissement de leurs devoirs, les membres du conseil de surveillance agiront dans l'intérêt de la société.

3. Le conseil de gérance fournit périodiquement au conseil de surveillance toutes les informations nécessaires au conseil de surveillance pour accomplir ses missions, et semestriellement une déclaration résumant l'actif et le passif de la société.

4. Le conseil de surveillance a accès aux bâtiments et immeubles de la société et est autorisé à inspecter, à n'importe quel moment, les livres et tous autres documents de la société, après notification préalable du conseil de gérance de la société. Le conseil de surveillance peut être assisté d'un expert pour exercer ses compétences, le choix de cet expert doit être approuvé par le conseil de gérance. Le conseil de surveillance peut être assisté d'experts dans d'autres cas aux frais la société.

5. Le conseil de surveillance est nommé, suspendu et révoqué par l'assemblée générale.

6. L'assemblée générale accorde une rémunération aux membres du conseil de surveillance.

7. Le conseil de surveillance se réunit aussi souvent qu'un de ses membres ou le conseil de gérance le souhaite. Toutes les résolutions du conseil de surveillance sont adoptées par une majorité des votes exprimés. En cas de vote paritaire, la proposition est rejetée.

8. Lors des réunions du conseil de surveillance, chacun de ses membres a le droit d'exprimer un (1) vote.

9. Un membre du conseil de surveillance peut accorder un mandat écrit à un autre membre du conseil de surveillance pour le représenter à une réunion du conseil de surveillance.

10. Le conseil de surveillance peut adopter des résolutions sans tenir de réunions, à conditions que la résolution soit adoptée par écrit ou par télécopie, télégramme, télex, courrier électronique (email) ou par tout autre moyen approprié de télécommunication et que chaque membre du conseil de surveillance se soit exprimé sur la proposition de résolution.

11. Le conseil de surveillance adopte les règles relatives à son mode d'élaboration des décisions.

12. Le conseil de surveillance se réunit chaque fois que le conseil de surveillance ou le conseil de gérance le souhaite.

Art. 17. Absence ou empêchement. Si un membre du conseil de gérance est absent ou empêché d'accomplir sa tâche, les autres membres du conseil de gérance seront temporairement en charge de la gestion complète de la société. Si tous les membres du conseil de gérance, ou le membre unique du conseil de gérance, sont absents ou empêchés d'accomplir leurs devoirs, la gestion de la société sera temporairement exercée par une personne désignée à cet effet par l'assemblée générale.

Chapitre VIII**Art. 18. Comptes annuels. Profits. Exercice social**

1. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

2. Annuellement, au plus tard cinq (5) mois après la fin de l'exercice sociale - à moins que pour des raisons exceptionnelles ce délai soit prorogé par l'assemblée générale de six (6) mois maximum - le conseil de gérance doit établir les comptes annuels.

3. Les comptes annuels sont signés par tous les membres du conseil de gérance. Si la signature de l'un des membres du conseil de gérance ne figurent pas sur les comptes annuels, il convient de signaler et d'expliquer les raisons de la non signature du (des) gérant(s).

4. L'assemblée générale adopte les comptes annuels. L'adoption des comptes annuels ne décharge pas les membres du conseil d'administration de leur responsabilité eu égard à la gestion de la société. Les gérants seront déchargés de leur responsabilité par une résolution séparée de l'assemblée générale.

5. La société publie les comptes annuels dans un délai de huit (8) jours à compter de leur adoption, sauf disposition contraire.

Art. 19. Profits.

1. L'assemblée générale déterminera l'allocation des bénéfices cumulés.

2. Les dividendes ne seront distribués seulement jusqu'à concurrence d'un montant qui n'excède pas le montant de la part distribuable des bénéfices nets.

3. Les dividendes seront distribués après l'adoption des comptes annuels, desquels il ressort que la distribution de dividendes est permise.

4. L'assemblée générale peut, sous réserve des dispositions du paragraphe 2 du présent article, décider de payer un ou plusieurs dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice social sur la base de comptes préparés par le conseil de

gérance démontrant que des sommes suffisantes sont disponibles pour la distribution, ou pour réaliser des paiements au bénéfice de toute réserve qui n'a pas besoin d'être conservée au termes des dispositions légales.

Chapitre IX Assemblée générale des associés

Art. 20. Assemblée générale annuelle. Autres assemblées. Convocation.

1. L'assemblée annuelle sera tenue chaque année, dans les six mois suivant la fin de l'exercice sociale, pour discuter et adopter les comptes annuels.

2. Les autres assemblées générales des associés seront tenus aussi souvent qu'il est jugé nécessaire par le conseil de gérance et lorsque la loi l'exige.

3. Les assemblées générales des associés seront convoquées par le conseil de gérance par courrier adressé aux associés inscrits sur le registre des associés de la société.

4. La convocation de l'assemblée générale doit avoir lieu au moins quinze (15) jours avant la tenue de l'assemblée. Si ce délai de quinze (15) jours n'est pas respecté ou bien si aucune convocation n'a été effectuée, les résolutions de l'assemblée générale ne seront valables que si elles recueillent un vote unanime de tous les associés de la société à l'occasion d'une réunion où l'intégralité du capital social est présent ou représenté. Les dispositions de la phrase précédentes s'appliquent pour toute résolution qui ne figurerait pas sur l'agenda de la convocation à l'assemblée.

5. Chaque assemblée désignera elle-même son Président.

6. Les membres du conseil de gérance peuvent donner leur avis à l'assemblée générale des associés.

7. Chaque part confère une voix.

8. Dans la mesure où la loi ou les présentes statuts ne requièrent pas une majorité qualifiée ou un quorum, toutes les décisions de l'assemblée générale seront prises à la majorité simple des votes exprimés.

9. En cas de vote paritaire, la proposition de résolution est rejetée.

Art. 21. Majorité qualifiée. Résolutions hors assemblée.

1. les résolutions de l'assemblée générale qui:

a. amendent les statuts de la société; ou

b. décident la liquidation de la société,

ne peuvent être adoptées qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

2. Les résolutions décidant la révocation d'un gérant ou d'un membre du conseil de gérance ne peuvent être adoptées qu'à la majorité des deux tiers des votes exprimés représentant au moins plus de la moitié du capital social.

Si l'un des quorums n'est pas atteint, une seconde assemblée ne pourra pas être convoquée.

3. Les décisions des associés peuvent également être adoptées par écrit, sans avoir recours à une assemblée générale, si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq et à condition qu'elles soient adoptées par un vote unanime des associés représentant l'entièreté du capital émis.

Chapitre X Dissolution. Liquidation

Art. 22. Liquidation.

1. l'assemblée générale peut à tout moment décider la dissolution et la liquidation de la société.

2. la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale conformément à la loi.

3. Le solde subsistant après paiement des dettes sera transféré aux associés proportionnellement au montant de leurs participations dans le capital social.

m) Déclare que les parts de la société appartiennent et sont détenues par les personnes suivantes:

Associés	Nombre de parts
Evelyne Urbach, Shangri-La, 11, boulevard Albert 1 ^{er} , 98000 Monaco	1
Davina Bruckner, 31, avenue Princesse Grace, 98000, Monaco	1
Joachim Bruckner, 31, avenue Princesse Grace, 98000, Monaco	1
Nathan Bruckner, Shangri-La, 11, boulevard Albert 1 ^{er} , 98000 Monaco	1
Fabio Mazzoni, 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg	1
Odile Chapelon, 74, rue Dodonée, B-1180 Uccle	1
Géraldine Laera-Schmit, 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg	1
Yaron Bruckner, Shangri-La, 11, boulevard Albert 1 ^{er} , 98000 Monaco	331
EEF INVESTMENTS I. L.P. C/O CT CORPORATION, Corporation Trust Center, 1209, Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA	19.554
THE EMERGING EUROPE FUND II, L.P. C/O NATIONAL REGISTERED EUROPE FUND II, LP, 9 East Lockerman Street, Suite 1B, Dover, Delaware 19907, USA	2.992
Benyamin Golan, 47 Ben Elezer, 52290 Ramat Gan, Israel	2.045
PAREAST S.A., 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg	543.234
CAPCON FINANCE COMPANY LIMITED, Bank of Boston Bldg, PO Box 3152, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques	31.470
INNOVA/98 L.P., C/O CT CORPORATION, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA	27.376
POLAND PARTNERS L.P., C/O CT CORPORATION, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA	11.732
HANDLOWY INVESTMENTS, S.à r.l., C/O BDO FC, 15, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg	82.753

EASTBRIDGE B.V./S.A.R.L., 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg	54.832
CARESTON INVESTMENT N.V., C/O AMICORP (CURACAO) NV, Caracasbaaiweg 199, Curacao, Antilles Néerlandaises	27.640
GREAT JONES II, INC, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA	23.055
5E-DIRECT INVEST (CYPRUS) LIMITED, C/O TRIDENT TRUST COMPANY (CYPRUS) LTD, 29 Theklas Lyssiotti Street, 2nd Floor, Offices 201 & 202, 3731 Limassol, Chypres	22.312
Michael Marino, 1818 Shunk Street, Philadelphie, PA 19145, USA	20.973
William Brooksbank, route de la Clouse 14, 4880 Aubel, Belgique	5.000
VALONGO INVEST & TRADE S.A., Calle 53, Obarrio Torre, Swiss Bank, Panama	1.115
Total	<u>876.421</u>

Droit d'apport

Il résulte des documents fournis au notaire que la société était soumise au droit d'apport (tel que défini par la directive européenne modifiée n° 69/335 du 17 juillet 1969) conformément au droit néerlandais.

Aux fins d'enregistrement, il est déclaré que le transfert du siège de direction effective de la société est exempté du droit d'apport conformément à l'article 3, paragraphe 2 de la loi modifiée du 29 décembre 1971 «concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés civiles et commerciales et portant révision de certaines dispositions législatives régissant la perception des droits d'enregistrement».

Frais

Les frais et dépenses résultant du présent acte seront supportés par la société et sont évalués approximativement à cinq mille Euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et que le comparant a signé avec nous, Notaire.

Signé: M. Bruch, A.Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2004, vol. 144S, fol. 82, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2004.

J. Elvinger.

(073943.3/211/794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

LEMANIK ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 44.870.

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social de la Société
à Luxembourg le 5 avril 2004 à 14 heures*

- La réserve légale étant entièrement constituée, les actionnaires, sur recommandation du Conseil d'Administration, ont décidé que pour l'exercice fiscal se terminant le 31 décembre 2003, le profit net de EUR 74.287.66 serait reporté à l'année suivante.

- Les actionnaires sont informés de la démission de Mr Gianluigi Sagramoso en date du 23 septembre 2003. Les actionnaires ont décidé, sur recommandation du Conseil d'Administration, de ratifier la cooptation de Mr Carlo Calegari comme nouvel administrateur de la Société en remplacement de Mr Gianluigi Sagramoso avec effet à la même date.

En conséquence, les actionnaires ont également décidé, sur recommandation du Conseil d'Administration, de réélire les administrateurs suivants pour l'exercice fiscal se terminant le 31 décembre 2004:

- Mr Cesare Sagramoso - Président de LEMANIK S.A. - Via Cantonale, 19, CH-6900 Lugano / Suisse, comme Président du Conseil d'Administration.

- Mr Carlo Camperio Ciani - Directeur de LEMANIK S.A. - Via Cantonale, 19, CH-6900 Lugano / Suisse, comme administrateur

- Mr Carlo Calegari - Directeur de LEMANIK S.A. - Via Cantonale, 19, CH-6900 Lugano / Suisse, comme administrateur.

- Les actionnaires ont finalement décidé, sur recommandation du Conseil d'Administration, de réélire DELOITTE S.A. comme Commissaire aux comptes pour l'exercice fiscal se terminant le 31 décembre 2004.

Pour le compte de LEMANIK ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

IBL INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2004, réf. LSO-AU00811. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073006.3/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

NERGIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 54.844.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 23 août 2004

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009:

- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, en remplacement de Monsieur Edmond Ries, administrateur démissionnaire.
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00568. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073084.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

BRANDED GOODS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 90.838.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration du 7 mai 2004 et du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 21 mai 2004, que:

- Le mandat des administrateurs, M Magnus Mandersson, M. Johan Kuylenstierna et M^{me} Lena Kolmodin, a été renouvelé jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui doit approuver le bilan au 31 décembre 2004.
- M. Magnus Mandersson, a été nommé responsable de la gestion journalière jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui doit approuver le bilan au 31 décembre 2004.
- Le mandat du Commissaire aux Comptes, SKANDIA & PARTNERS S.A. a été renouvelé jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui doit approuver le bilan au 31 décembre 2004.

Luxembourg, le 23 août 2004.

BRANDED GOODS INTERNATIONAL S.A.

J. Kuylenstierna

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2004, réf. LSO-AU00752. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073166.3/1025/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

TKE FUND MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.

Registered office: L-2014 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 96.035.

EXTRACT

Mr Tavakoli has resigned as director of TKE FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. with effect from the 31st of August 2004.

EXTRAIT

Mr Tavakoli a démissionné de ses fonctions d'administrateur de TKE FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. avec effet au 31 août 2004.

Luxembourg, le 6 septembre 2004.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2004, réf. LSO-AU01231. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073652.3/850/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

INVESTMENT AND TECNOLOGI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 63.436.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 02 juin 2003, les mandats des Administrateurs M. Guy Baumann, M. Jean Bodoni et M. Guy Kettmann ont été renouvelés pour la durée de six ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009. M. Xavier Ayora Bruix, 10, rue Josep Irla I Bosch, E-08034 Barcelone a été appelé aux fonctions d'Administrateur, également pour la durée de six ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009. De ce fait, le nombre des Administrateurs a été augmenté de trois à quatre. Par cette même assemblée AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg a été nommée Commissaire aux comptes, en remplacement de Mme Myriam Spiroux-Jacoby, également pour la durée de six ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

Le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit: M. Xavier Ayora Bruix, 10, rue Josep Irla I Bosch, E-08034 Barcelone, M. Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, M. Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, et M. Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg. Le Commissaire aux comptes est AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

Pour INVESTMENT AND TECNOLOGI S.A. société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG société anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00454. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073201.3/1017/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

GLOBAL INTERIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 62.566.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue le 11 mars 2003

Les mandats d'Administrateurs de Madame Waltraud Brigitte Hackray Pip, Contrôleur, demeurant Kerklaan 166, B-1731 Asse-Zellik et de Messieurs Dominique J. Langlois, consultant, demeurant au 167, avenue Victor Hugo, F-75116 Paris et Guido Tarizzo, consultant, demeurant au 31 Via Manzoni, I-20121 Milano sont reconduits pour une nouvelle période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2004.

Le mandat d'Administrateur-Délégué de Madame Waltraud Brigitte Hackray Pip, contrôleur, demeurant Kerklaan 166, B-1731 Asse-Zellik est reconduit pour une nouvelle période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2004.

Le mandat du Commissaire-Réviseur de la société INTERCONSULTA REVISIONS-UND TREUHAND AG, ayant son siège social au Nordstrasse 190, Postfach 801, CH-8307 Zürich, Suisse est reconduit pour une nouvelle période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2004.

Certifié sincère et conforme

GLOBAL INTERIM S.A.

B. Waltraud Hackray Pip

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2004, réf. LSO-AU00749. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073660.3/795/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

**SAMA TRADEMARK INVESTMENTS B.V., Société à responsabilité limitée,
(anc. GLORIA VANDERBILT TRADEMARK B.V.).**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 87.671.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2004, réf. LSO-AU00741, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2004.

SAMA TRADEMARK INVESTMENTS B.V.

(anc. GLORIA VANDERBILT TRADEMARK B.V.)

Signatures

Gérants

(073626.3/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

JS PRODUCT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 92.332.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 25 août 2004 au siège de la société,

Les actionnaires nomment aux fonctions de nouveau commissaire de la société, la société ABAX AUDIT, société à responsabilité limitée, à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy. Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2004, réf. LSO-AU01318. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073638.3/592/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

**PARKLUX S.A., Société Anonyme,
(anc. IMMFB S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 84.610.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 14 juillet 2004*

- Monsieur Donati Regis, expert comptable, né à Briey (France), le 19 décembre 1965, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, est nommé administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Lanners René, décédé. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

- Monsieur Arno' Vincenzo et Madame Scheifer-Gillen Romaine sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Heitz Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Pour extrait sincère et conforme

PARKLUX S.A. (anc. IMMFB S.A.)

V. Arno' / R. Scheifer-Gillen

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2004, réf. LSO-AU01325. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073699.3/545/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 19.194.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg le 13 avril 2004

A l'unanimité, l'Assemblée Générale décide de réélire en tant qu'administrateurs pour un terme d'un an expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2005:

- Monsieur le Baron Benjamin de Rothschild,
- Monsieur John Alexander,
- Monsieur Luc Baatard,
- Monsieur Laurent Dassault,
- Monsieur José Luis de Vasconcelos e Sousa,
- Monsieur Guy Grymberg,
- Monsieur Claude Messulam,
- Monsieur Frédéric Otto,
- Monsieur E. Trévor Salathé,
- Monsieur Daniel Yves Trèves.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L. Grégoire / F. Otto

Secrétaire Général / Administrateur-Président du Comité Exécutif

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2004, réf. LSO-AU01432. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073733.3/850/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

ROGIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Leon Kauffman.
R. C. Luxembourg B 54.183.

—
EXTRAIT

Du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société ROGIMMO S.A., établie et ayant son siège social à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 54 183 et qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 1^{er} mars 2004.

Résolution

L'assemblée décide:

La nomination du nouveau commissaire aux comptes, Monsieur René Moris, Conseil Fiscal, né à Luxembourg, le 22 mars 1948, demeurant 28, Am Bounert, L-6975 Rameldange.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.
Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

Pour la société

Signature

Administrateur Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2004, réf. LSO-AU01221. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073734.3/4287/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

LaSalle JAPAN LOGISTICS (JPY), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 102.729.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un acte du 30 août 2004 que LaSalle INVESTMENT SCOTTISH LIMITED PARTNERSHIP, une société de droit écossais, ayant son siège social à 66, Hanover Street, Edinbourg, Scotland EH2 1HH actionnaire unique de LaSalle JAPAN LOGISTICS (JPY), S.à r.l., (la «Société») a transféré toutes les parts sociales qu'elle a détenues dans la Société à LaSalle JAPAN LOGISTICS FUND II LIMITED PARTNERSHIP, une société de droit anglais ayant son siège social à 33, Cavendish Square, PO Box 2326, London, England, W1A 2NF.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2004, réf. LSO-AU01481. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073738.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

TOMKINS AMERICAN INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 86.645.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 8 septembre 2004.

Signature.

(073408.3/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.
